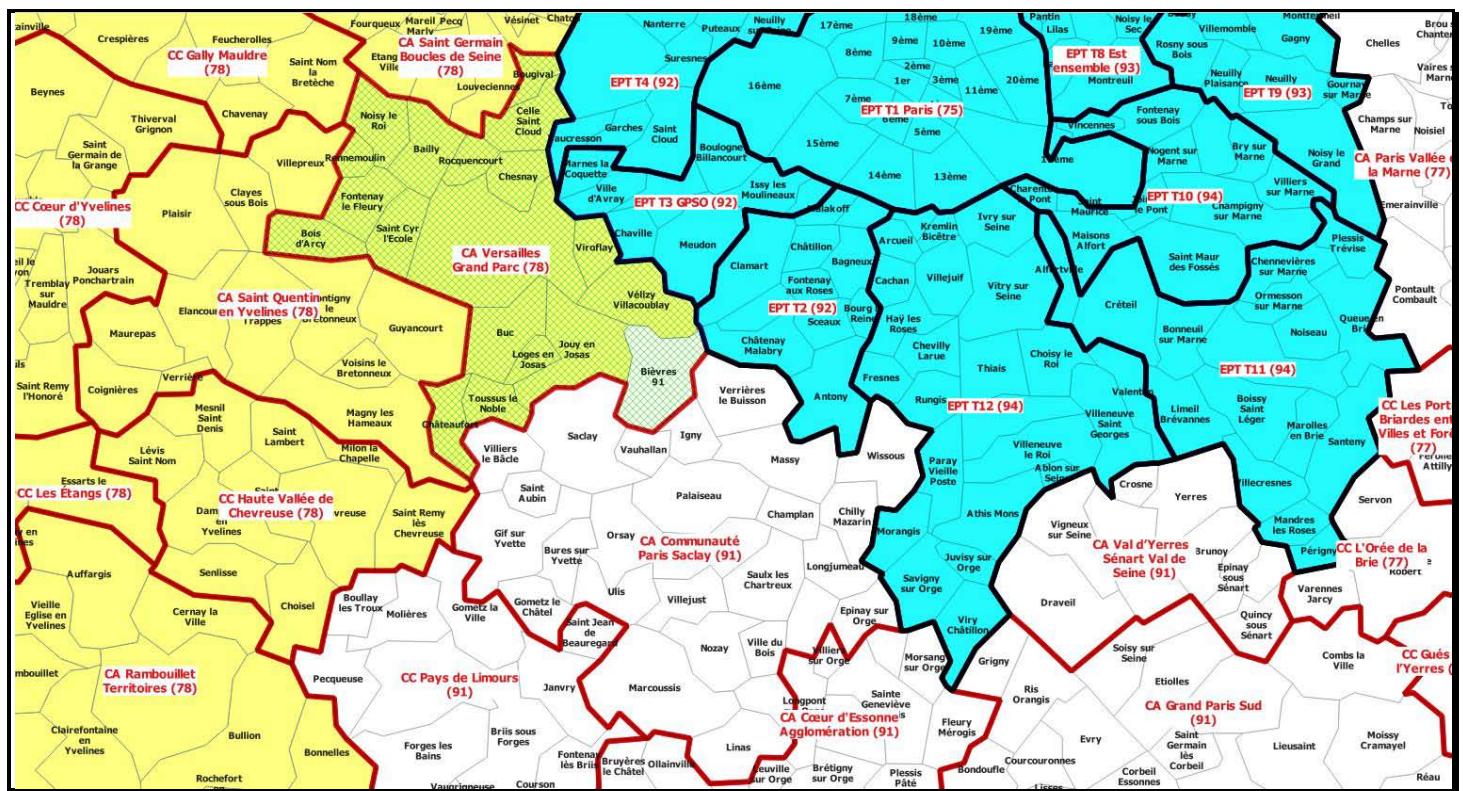


l'essor de Versailles

N°18 Mars 2016

Prix : 7 euros

Versailles Grand Parc dans la carte du Grand Paris



En 2016 :

Vélizy-Villacoublay entre dans Versailles-Grand-Parc
St-Quentin-en-Yvelines passe de 7 à 12 communes
Le département des Yvelines a 13 intercommunalités

La Métropole du Grand-Paris rassemble :
131 communes regroupées en
12 établissements publics territoriaux EPT

Editorial

Solidarité active avec les plus démunis et sens de la collectivité

Quand nous présentons Essor de Versailles à un de nos interlocuteurs, nous soulignons « l'indépendance de toute représentation politique » et « l'absence de distinction d'appartenance ».

Mais nous ajoutons que nous ne sommes pas neutres car nous nous référons à neuf valeurs qui sont reprises dans chaque numéro de notre revue. Valeurs humanistes desquelles tous peuvent se recommander, nous répond-on ! Pas sûr ! La Fraternité républicaine n'est pas si facile !

« La Solidarité active avec les plus démunis » ?

L'an passé, nous avons consacré un dossier de 30 pages à présenter l'action sociale à Versailles et notamment envers les SDF, les migrants, les demandeurs d'aide alimentaire, les prisonniers et leur familles, les personnes handicapées et les personnes âgées et isolées, les chercheurs d'emploi ou de logement social... Et ces analyses ne concernent pas seulement Versailles mais peuvent aisément se transposer ailleurs. Cette année le Département, soumis à une forte contrainte budgétaire, supprime **PMI**, prévention spécialisée et subventions aux crèches alors que les réformes en cours stipulent que ses compétences se recentrent sur l'action sociale et deviennent marginales dans le développement économique qu'il continue de mettre en avant. Et les Villes, moins touchées financièrement, renâclent à se substituer au Département.

« Le sens de la Collectivité » ?

Solidarité dans les collectivités et solidarité entre Collectivités sont limitées par le refus de l'impôt et des péréquations envers les collectivités plus pauvres et vite suspectées de mauvaise gestion.

L'intercommunalité s'agrandit à Vélizy-Villacoublay mais la mutualisation n'avance pas, ni l'approfondissement des compétences souvent limitées à des sujets d'intérêt communautaire définies à minima.

Pourtant, « l'attention aux évolutions du monde » et « l'exigence de rigueur dans la gestion » conduisent à des regroupements de collectivités qui ont été réalisés dans tous les pays d'Europe : il faut avoir « le courage d'innover ». Le sens de la collectivité n'est pas enfermé dans le seul lien de proximité géographique et ne se réduit pas dans une vision en cercles concentriques : Versailles, V.G.P., Grand Paris, France, solidarité internationale...

Les dernières lois de Réforme territoriale élargissent les compétences communautaires beaucoup plus qu'on ne le dit : qu'en sera-t-il de leur mise en œuvre, déjà contestée ? Nous nous félicitons que la transparence des comptes et des décisions augmentent au bénéfice de la démocratie locale : malheureusement, nous sommes encore loin de la mise à disposition systématique des documents administratifs comme le montre les exemples repris en 2015, et la difficulté des citoyens ne serait ce qu'à pouvoir accéder à des organigrammes détaillés dans certaines communes ou à obtenir les coordonnées des conseillers de quartier. L'information est encore largement dissymétrique. C'est pourtant le haut de l'iceberg du pouvoir démocratique.

La Solidarité active et le sens de la collectivité contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants : toute action contributive à une meilleure intégration dans la cité de l'ensemble des citoyens y compris ceux qui peuvent être confrontés à des difficultés majeures participera à la qualité de la vie de chacun dans son propre environnement.

Ce numéro 18 d'Essor de Versailles est centré sur :

- un diagnostic qui permet de mesurer l'évolution en 2015 des actions sociales de solidarité à Versailles,
- la prise en compte de l'intercommunalité telle qu'elle est définie par des dispositions législatives récentes (Loi **NOTRe**),

En mettant l'accent sur ces données nous sommes en capacité de formaliser nos analyses et de finaliser des préconisations.

Nos neuf valeurs

- Le courage d'innover
- Le sens de la collectivité
- L'attention aux évolutions du monde
- L'exigence de rigueur dans la gestion
- Le développement de la vie démocratique
- La solidarité active avec les plus démunis
- Le respect absolu de toute personne
- Le souci de la culture pour tous
- La préoccupation de l'environnement

Sommaire

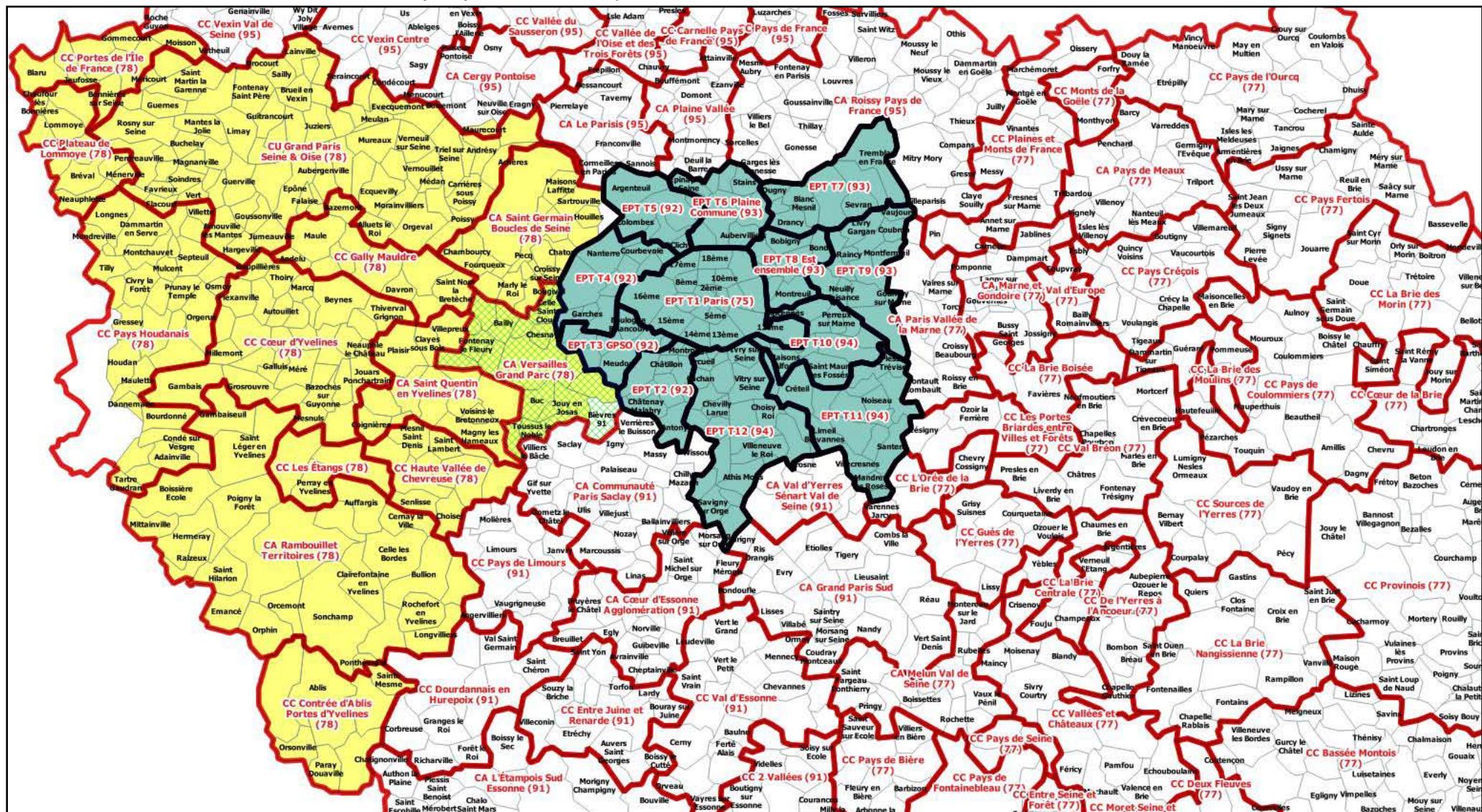
Versailles Grand Parc dans la carte du Grand Paris	1
Editorial Solidarité active avec les plus démunis et sens de la collectivité	2
1 Essor de Versailles dans les médias	4
VGP dans la carte des intercommunalités au 1-1-2016 en Ile de France	6
2 VGP dans le Grand Paris	7
2.1 Versailles Grand Parc dans les territoires du Grand Paris	7
2.2 Versailles Grand Parc dans les territoires de projet de Paris-Saclay : Satory ouest	7
TABLEAU des collectivités de Paris-Saclay et statuts par rapport à l'EPAPS	10
Satory ouest : les positions divergentes des acteurs	10
Répartition actuelle des terrains	11
2.3 VGP, le Grand Paris Express et les autres projets de transport	13
Carte des infrastructures de transport actuelles et en projet en Ile de France	14
Temps de parcours et trafic estimé sur le projet de ligne 18	15
3 Les évolutions dans VGP	17
3.1 L'entrée de Vélizy-Villacoublay	17
Ratio emploi par habitant	17
Rééquilibrage des représentations en sièges des communes dans VGP	18
3.2 L'évolution des compétences et des mutualisations	18
Les trois types de coefficient d'intégration :	19
Compétences réglementaires et compétences de VGP aujourd'hui et demain	21
3.3 Quel projet de territoire ?	21
Activités économiques stratégiques de Paris-Saclay (<i>source EPAPS octobre 2015</i>)	23
Le centre de recherche d'AIR LIQUIDE aux Loges-en-Josas et le Cluster Paris-Saclay.	24
3.4 Combien de communes dans VGP en 2049 ?	25
4 Transparence de la vie publique et démocratie locale dans les Collectivités Territoriales	27
5 Versailles à travers son guide pratique 2016	28
6 Versailles a perdu 10% de sa population en moins de 40 ans	29
7 Les associations versaillaises	29
Evolution du nombre d'associations à Versailles présentes dans le guide des associations	29
Subventions (en milliers d'euro) aux associations dans les Budgets Primitifs (BP)	30
8 Premier bilan des conseils de quartier	30
Charte des candidats	31
9 Action sociale : état d'urgence	32
9.1 La fermeture de plus des 2/3 des PMI dans le Département	32
9.2 La fin de la prévention spécialisée : une erreur politique	33
La prévention spécialisée dans le budget du Département 2015 (<i>en millions d'euro</i>)	33
9.2.1 Une faute politique grave	34
9.2.2 Une solution pour Versailles ?	34
9.3 Plus aucune subvention départementale aux crèches	35
10 Aide Matérielle aux personnes en Difficulté dans les Yvelines	35
11 Versailles Solidarités Internationales ou comment sensibiliser les Versaillais aux relations nord sud	36
12 Concurrence commerciale Ville Château	37
Six boutiques au Château et quatre dans la Cour des Senteurs	38
13 Les déplacements	38
13.1 Les travaux du Groupe de travail tripartite « Déplacements urbains et infrastructures de transport	38
13.2 Statistiques des accidents de la route à Versailles	39
13.3 La détérioration de la desserte entre Versailles Rive Droite et Paris St-Lazare	39
Le tableau joint retrace l'évolution des temps de parcours entre Versailles Rive Droite et Paris St-Lazare depuis 1914 pour une distance de 22.6 km.	40
Temps de parcours des trains Versailles Rive Droite – Paris Saint Lazare en déc 2015	40
13.4 La pratique du vélo à Versailles en hausse : Les aménagements suivent-ils au même rythme ?	41
13.4.1 Sur les axes aménagés	41
13.4.2 Les zones 30 : une alternative à l'aménagement cyclable	41
13.4.3 Des projets d'aménagements pour une continuité cyclable sur l'ensemble de la ville de Versailles et au-delà	41
13.4.4 Des parkings pour le vélo au quotidien	42
Population des intercommunalités d'Ile de France	44

VGP dans la carte des intercommunalités au 1-1-2016 en Ile de France

En jaune les 13 intercommunalités des Yvelines.

En bleu la Métropole du Grand Paris.

Les 12 Etablissements Publics territoriaux (EPT) forment la Métropole.



Source : IAU 2016

2 VGP dans le Grand Paris

2.1 Versailles Grand Parc dans les territoires du Grand Paris

L'objectif premier du Grand Paris est de propulser la capitale au plus haut du classement mondial des villes. Pour y parvenir, ses promoteurs veulent :

- o Lui conférer une **taille critique** en lui agglomérant les trois départements de sa petite couronne, créant ainsi la Métropole du Grand Paris.
- o Faire de cette Métropole un ensemble urbain **rééquilibré entre l'est et l'ouest** et disposant de tous les équipements nécessaires, notamment en rattrapant le retard en matière de logement.
- o Constituer dans l'aire urbaine de Paris, une nouvelle couronne bien **intégrée** avec la Métropole grâce à un réseau de transport performant, le Grand Paris Express.
- o Donner à l'ensemble un **dynamisme** capable de rivaliser avec les autres villes de niveau mondial grâce à ses capacités en matière d'enseignement supérieur et de recherche, d'activités et de transports.

La loi de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** de du 27 janvier 2014 restructure l'unité urbaine de Paris (zone urbanisée continue autour de la capitale, définie par l'**INSEE** et comprenant 432 des 1 300 communes d'Ile-de-France) en créant :

- o la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. La deuxième Métropole européenne après le Grand Londres rassemble les 131 communes de Paris, des 3 départements de petite couronne plus la commune d'Argenteuil et 6 communes de l'Essonne. La loi regroupe ces

communes en 12 **Etablissements Publics Territoriaux (EPT)** de plus de 300 000 habitants dont Paris (cf comparaison avec le Grand Londres).

LA DEUXIÈME MÉTROPOLE EUROPÉENNE APRÈS LONDRES



- o des intercommunalités d'au moins 200 000 habitants (sauf exceptions) dans le reste de l'unité urbaine : la carte du Schéma Régional de la Coopération Intercommunale n'est pas encore finalisée (cf carte des populations des intercommunalités au dos du numéro).

Versailles Grand Parc est l'une des 12 intercommunalités entourant la Métropole et fait partie de l'unité urbaine de Paris. Elle est une des 13 intercommunalités des Yvelines et l'une des 196 communautés d'agglomération de France.

Finalement le projet de super-intercommunalité à 800 000 habitants qui devait couvrir le territoire de Paris-Saclay est remplacé par 3 communautés d'agglomérations dans le territoire de Paris-Saclay :

Communauté d'agglomération	Nombre communes	Population	Emplois	Regroupement	Siège	Président actuel
Versailles Grand Parc	19	268 000	139 000	+ Vélizy-Villacoublay	Versailles	François de Mazières maire de Versailles
St-Quentin-en-Yvelines	12	237 000	145 000	+ Cognières + Maurepas + Plaisir + Les Clayes-sous Bois + Villepreux	Trappes	Michel Laugier maire de Montigny-le-Bretonneux
Communauté Paris Saclay	27	295 000	149 000	Plateau de Saclay et d'Europ'Essonne + Verrières le Buisson + Wissous	Saclay	Michel Bournat maire de Gif sur Yvette

2.2 Versailles Grand Parc dans les territoires de projet de Paris-Saclay : Satory ouest

L'élaboration des **Contrats de Développement Territoriaux (CDT)** a permis de définir les territoires de projet concernés par le Réseau de transport du Grand Paris. Deux **CDT**, l'un pour l'Essonne, l'autre pour les Yvelines, ont couvert Paris-Saclay dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National où l'Etablissement de Paris-Saclay intervient comme maître d'ouvrage. Ces **CDT** sélectionnent en fait les projets susceptibles de recevoir de l'argent au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, ce qui explique la pression exercée par l'Etat dans leur rédaction, au grand

dam de certaines collectivités. Certains de leurs projets d'aménagement ont été rejetés comme le contournement routier sud de Buc ou déclassés en projet non mature comme la zone Santos Dumont de St-Cyr -Pion ou le Val de Sygrie de Bièvres.

La loi **MAPTAM** a changé le statut de l'Etablissement Public de Paris-Saclay. Il était jusqu'ici défini spécifiquement par la loi du Grand Paris de 2010 qui l'avait créé en dérogation des statuts des autres établissements publics : il devient un Etablissement Public Administratif classique, l'**EPAPS**, qui sera présidé par un élu, le PDG actuel n'étant plus que Directeur Général. **VGP** a désigné son Président comme représentant titulaire au Conseil d'Administration.



0,20 F

17^e ANNÉE — N^o 2 — FEVRIER-MARS 1966

VERSAILLES

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Administration : HOTEL DE VILLE — Tél. : 950 33-20

L'AVENIR DE VERSAILLES SE JOUE

Mes chers Concitoyens,

J'ai la conscience de m'adresser cette fois-ci à vous d'une façon plus solennelle qu'à l'habitude où je le fais familièrement. Étant votre mandataire élu, je vous rends normalement compte de l'action de la Municipalité et du Conseil municipal, depuis 19 ans que vous m'avez périodiquement assuré de votre confiance.

Or, aujourd'hui, j'ai besoin de plus que votre approbation et je fais appel à votre concours pour m'aider dans une tâche extrêmement lourde. Il s'agit tout simplement, ni plus ni moins, d'assurer l'avenir de Versailles fortement menacé.

Je vous ai déjà précédemment informé (1) du drame budgétaire que constitue pour Versailles la réforme financière aboutissant à la suppression de la taxe locale. Jusqu'à maintenant chaque achat au détail effectué à Versailles aussi bien par nos concitoyens que par ceux qui viennent de l'extérieur, que nous attirons par notre politique, permet d'alimenter en impôts indirects les caisses de la ville. Ainsi, la politique d'expansion menée depuis 19 ans porte ses fruits puisqu'elle permet en compensation depuis 5 ans de ne pas augmenter les impôts directs — fait unique en France. Grâce à cette politique, Versailles, malgré les difficultés résultant de la proximité de Paris, est devenue une véritable capitale régionale, dans les murs de laquelle viennent maintenant nombre d'habitants des communes voisines. Versailles rayonne sur plus de 300.000 habitants alors qu'elle n'en abrite que 100.000.

Cette politique d'attraction réalisée au prix de tant d'efforts se trouve anéantie par cette réforme financière puisque la ville ne recevra plus dans l'avenir à la place de la taxe locale qu'une part d'impôt d'Etat (impôt sur les salaires), impôt mettant les communes à la merci du pouvoir central mais aussi impôt non localisé mais tarifé sur l'ensemble du territoire et servi seulement en fonction de l'augmentation des impôts directs dont on nous constraint de vous charger.

**

Or, pendant le même temps, le projet de schéma directeur de la région parisienne que j'ai discuté comme rapporteur au Conseil Général de Seine-et-Oise et que je continue à discuter pied à pied au Conseil d'Administration du District met en cause le rôle attractif de Versailles et sa qualité de capitale de l'Ouest de Paris, que nous avons eu tant de peine à affirmer et dont nous retirons maintenant les bienfaits.

Le rapport sur le schéma directeur de la région parisienne vient dire que Versailles est la seule ville équilibrée de la région parisienne, moyennant quoi il est ajouté, malgré le caractère révolutionnaire de ce projet, qu'il ne faut pas toucher à cette grande cité. Par contre, il est envisagé de créer de toutes pièces à ses portes sur le plateau de Trappes un centre attractif destiné soit-disant à concurrencer Paris.

Des technocrates en chambre, malgré l'opinion de tous les élus locaux de la région, ont décidé de créer, de toutes pièces ce présumé centre attractif artificiel sans âme où on risque d'emmager dans un odieux anonymat, une population qui ne sera ni heureuse, ni équilibrée.

(1) Voir B.M.O. n^o 7 de septembre 1965.

Il n'en reste pas moins qu'en raison de la proximité de notre cité, ce centre ou ne réussira jamais, ou anéantira celui de Versailles, construit avec tant de difficultés. C'est la lutte à la vie ou à la mort entre les deux, et nous ne pouvons l'admettre et le tolérer. Il ne faut pas espérer comme certains utopistes le croient, que Versailles profitera de cette substance nouvelle. S'il en était ainsi, malgré son caractère artificiel le centre de Trappes risquerait de tuer celui de Versailles. Je suis persuadé du contraire, mais je ne souhaite pas courir le risque, si minime soit-il. Or, pour ne pas être pris de court, il faut d'ores et déjà combattre tous ensemble la solution du schéma directeur. J'ai rempli ma mission au Conseil Général de Seine-et-Oise, et je la remplis à la Commission des plans du District en attendant que l'affaire vienne devant le Conseil d'Administration qui sera saisi par sa Commission d'une solution favorable à Versailles sur ce sujet. Mais ce n'est jamais qu'un avis qui sera donné et le pouvoir central peut passer outre. Aussi vous devez m'aider positivement en faisant connaître que c'est bien l'avis de toute l'opinion, groupée unanimement derrière son Maire.

De nombreux arguments péremptoires justifient l'abandon du projet du schéma directeur, mais pour simplifier notre tâche, je me bornerai à vous faire remarquer qu'un pôle d'attraction, surtout à proximité immédiate de Paris ne peut réussir que grâce à un support déjà existant et aussi grâce à une politique de longue haleine : Washington a mis 125 ans à s'équilibrer !

D'autre part, pour ne pas être seulement négatif et admettre qu'il faut bien mettre quelque part le supplément de population de la région parisienne, je préconise de créer sur le territoire de Versailles, sur le plateau de Satory, un nouveau quartier de notre ville, ainsi que l'a proposé notre Conseil municipal.

Tandis que la zone agglomérée de Versailles représente 830 hectares, le plateau de Satory représente lui, 330 ha 73 et si on en déduit l'AMX qu'il y a intérêt à maintenir, il reste 302 ha 06. Cette surface permet de prévoir dans une zone d'habitations collectives, avec espaces verts à raison de 400 habitants à l'hectare une agglomération de 120.000 habitants environ.

Si cette solution, satisfaisant les principes du schéma directeur, était agréée et se réalisait d'une façon progressive, elle ne troublerait pas l'évolution de Versailles ; elle se ferait sans heurt en raison du support solide de la ville et elle aurait l'immense avantage de satisfaire les nombreuses demandes de relogement en instance dans les cartons de la mairie, demandes qui malgré nos désirs ne peuvent être satisfaites en l'état, faute de terrains disponibles pour construire.

Ce projet lié à l'implantation d'une université sur la gauche de la route de Saint-Cyr et à la création d'une cour d'appel, est le véritable objectif à atteindre pour la ville de Versailles. Je vous demande non seulement de vous y associer mais aussi, parce que le problème est vital, d'agir positivement dans le sens que je soutiens activement devant toutes les instances.

André MIGNOT,
Maire de Versailles
Conseiller Général

Membre du Conseil d'Administration
du District de la Région de Paris

Satory ou le 50^{ème} anniversaire d'un projet de développement :

Dans l'éditorial du « Bulletin Municipal Officiel » de février mars 1966 intitulé « L'avenir de Versailles se joue » le maire André Mignot s'adresse solennellement à ces concitoyens. Il commence par dénoncer le « drame budgétaire » du remplacement de la taxe locale (sur chaque achat de détail) par une « part d'impôt d'Etat » - on dirait aujourd'hui une dotation de fonctionnement - mettant la commune « à la merci du pouvoir central » (c'est le cas aujourd'hui).

Mais l'éditorial dénonce surtout le projet de Ville Nouvelle « sur le plateau de Trappes » envisagé dans le rapport sur le schéma directeur de la région parisienne. On appréciera l'absence de langue de bois dans les propos satiriques contre les « technocrates en chambre » qui veulent « emmagasiner dans un odieux anonymat une population qui ne sera ni heureuse ni équilibrée ».

Le rapport sur le schéma directeur de la région parisienne vient dire que Versailles est la seule ville équilibrée de la région parisienne, moyennant quoi il est ajouté, malgré le caractère révolutionnaire de ce projet, qu'il ne faut pas toucher à cette grande cité. Par contre, il est envisagé de créer de toutes pièces à ses portes sur le plateau de Trappes un centre attractif des sois-disant à concurrencer Paris.

Des technocrates en chambre, malgré l'opinion de tous élus locaux de la région, ont décidé de créer, de toutes pièces un centre attractif artificiel sans âme où on risque d'emmagasiner dans un odieux anonymat, une population qui ne sera ni heureuse, ni équilibrée.

Mais il considère le projet comme une menace sérieuse : « C'est la lutte à la vie ou à la mort entre les deux et nous ne pouvons l'admettre et le tolérer. » Et très lucide, il prend acte de la « nécessité de mettre quelque part le supplément de population » et présente en contre-projet l'aménagement du plateau de Satory proposé en conseil municipal.

Tandis que la zone agglomérée de Versailles représente 830 hectares, le plateau de Satory représente lui, 330 ha 73 si on en déduit l'AMX qu'il y a intérêt à maintenir, il reste 302 ha 06. Cette surface permet de prévoir dans une zone d'habitations collectives, avec espaces verts à raison de 400 habitants à l'hectare une agglomération de 120.000 habitants environ.

On peut noter qu'il ne s'embarrasse pas de l'armée et ne garde des activités existantes que l'AMX ancêtre de **NEXTER**. Quant aux habitants, ils devront se tasser à 120 000 sur 300 hectares alors que la zone agglomérée de 830 hectares accueille les 100 000 Versaillais de l'époque. On est loin des 10 000 habitants répartis par moitié entre Satory est aujourd'hui, et sur le futur quartier de Satory ouest demain ! Le maire rappelle aussi ses deux projets d'Université de Versailles aux Mortemets et de Cour d'Appel en centre ville.

Après ce cinquantième anniversaire, combien de temps encore pour l'aménagement du Plateau de Satory ?

La loi **MAPTAM** a aussi restreint le périmètre des communes où l'**Etablissement Public Administratif de Paris-Saclay (EPAPS)** intervient. L'**EPAPS** n'intervient plus comme maître d'ouvrage que dans les communes concernées par l'**Opération d'Intérêt National (OIN)**, ce qui constitue une simplification notable : on passe de 49 communes dont 20 en Yvelines à 27 communes dont 12 en

Yvelines. Le tableau joint positionne chaque commune des 3 grandes communautés d'agglomération du Plateau de Saclay au regard de sa prise en compte par :

- chacun des 2 **Contrats de Développement Territoriaux (CDT)**
 - Yvelines signés en décembre 2015
 - Territoire sud du Plateau
- l'**OIN** et l'**EPAPS**.

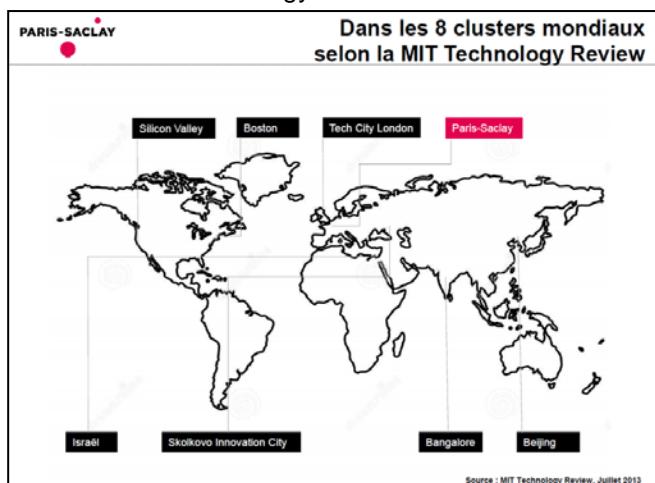
Dans l'Essonne, toutes les communes du **CDT** (7) font partie de l'**OIN** (15 communes), tandis qu'à l'inverse, dans les Yvelines, le **CDT** (17 communes) englobe le territoire de l'**OIN** (12).

VGP compte 10 communes dans le **CDT** des Yvelines dont 6 font partie de l'**OIN**. Mais, on l'a vu dans le Numéro 17, les projets de **VGP** sont :

- 2 projets « opérationnels disposant de la maturité suffisante pour faire l'objet d'une contractualisation » (6 pour **St-Quentin-en-Yvelines**) :
 - Versailles Chantiers (*en fait, le coup est parti*)
 - Versailles Satory.
- 1 projet « nécessitant encore du travail d'approfondissement » (7 pour **SQY**) :
 - « St-Cyr l'Ecole-Versailles » intégrant les projets Santos Dumont et Pion avec la **Tangentielle Ouest (TGO)**.

Ainsi alors que le projet Paris-Saclay comportait initialement deux pôles, le campus urbain de Saclay et le Pôle Mobilité du futur, la priorité du projet de Satory a été diluée lors de l'élaboration du **CDT**.

Le Campus Urbain formé autour de l'**Université Paris-Saclay (UPS)** est destiné à devenir « le plus grand foyer d'innovation européen » (objectif de l'**OIN** en 2005) et « le projet de cluster scientifique et technologique de rang mondial » : il fait partie des 8 clusters mondiaux selon le « Massachusetts Institute of Technology ».



La nouvelle Université Paris-Saclay **UPS** à laquelle se rattache désormais l'Université de Versailles (**UVSQ**) représente :

- deux fois Berkeley
- 70 000 étudiants dont 20 000 de l'**UVSQ** (29%)
- 300 laboratoires,
- 10 500 chercheurs et enseignants-chercheurs, (**UVSQ** : 1110 soit 11%)
- 6 000 doctorants, (**UVSQ** : 718 soit 12 %)
- 8 000 publications par an ...

Satory n'est plus que l'un des 4 autres territoires de projet de Paris-Saclay. Et encore, le **CDT** a considéré Satory comme un projet de maturité

avancée, ce qui est loin d'être le cas comme l'a bien montré le séminaire consacré à Satory ouest le 28 janvier 2016.

TABLEAU des collectivités de Paris-Saclay et statuts par rapport à l'EPAPS

collectivités 78				Yvelines	Essonne			collectivités
		EPAPS 20					EPPS 29	
			CDT78	: 17				
				OIN 12	+	OIN 15 =	OIN27	
VGP 19	La Celle Bougival Baily Noisy Rennemoulin	Le Chesnay Rocquencourt Fontenay le F	Viroflay St-Cyr Bois d'Arcy Chateaupoint	Versailles Buc Toussus Les Loges Jouy Vélizy V	Bièvres			
SQY 12	Maurepas Coignières Plaisir Les Clayes Villepreux		Voisins	Elancourt Guyancourt Magny Montigny Trappes La Verrière	CDT PS Territoire sud : 7 Bures Gif Les Ulis Orsay Palaiseau Saclay St-Aubin	Champlan Chilly M Massy Vauhallan Villebon Villejust Villiers le B	Balanvilliers Epinay s'Orge Gometz le Chatel Igny Linas Longjumeau Marcoussis Montlhéry Nozay Saix le Chatel La Ville du Bois Wissous 13	Verrières le B
				6	7	7		
							Longpont s'Orge	Coeur d'Essonne
							Morangis	Métropole du Grand Paris EPT 12 Val de Bièvre Seine amont..
				Yvelines	Essonne			

Satory ouest : les positions divergentes des acteurs

	VGP et Versailles	EPAPS Etablissement Public Administratif Paris Saclay	Défense et son industrie	Tertiaire et industrie légère	Associations et riverains
Horizon et cheminement de l'opération	Horizon 2035 Condition Ligne 18 : 2030 Progressivement Ville nature /entrée de ville soignée d'abord 1 quartier réussi	Priorité au Campus urbain de Saclay Cependant ZAC créée au 1er trimestre 2017 6 ans d'études de maîtrise d'œuvre Etape 1 en 2024 Taille critique d'un véritable quartier mixte	Réticence générale à l'arrivée de voisins et Interdiction de traversée de Satory est	Installation la plus rapide sur place Aménagements rapides propre à des expérimentations	Défense de l'Environnement dont celle des marges forestières et des sites (Château, Bièvre...)
Accessibilité	Exchanger RD91/RN12 St-Cyr Satory comme desserte Ligne 18 comme condition du déploiement	Echangeur RD91/RN12 Amélioration de la liaison bus avec Versailles Chantiers Bretelle d'accès ouest St-Cyr Satory en liaison capacitaire	Interdiction de traversée de Satory est	Echangeur RD91/RN12 St-Cyr Satory comme démonstrateur	Emprise sur la forêt Eviter des engorgements routiers (Epi d'Or à St-Cyr l'Ecole, Versailles...)
Aménagements	Entrée de ville soignée en extrémité est des pistes Hauteurs encadrées par PLU Logements Aménagements sportifs et de plein air Ville nature	Hauteurs de bâtiment maximales	Garder les pistes notamment à l'est Interdiction de traversée de Satory est		Défense de l'Environnement Hauteurs limitées
Financement	Aménagements sportifs et de plein air Premières opérations à prix de vente attractif	Opération d'aménagement d'ensemble avec crèches mais opération auto-financable			

La **ZAC** de Satory ouest couvre Satory ouest proprement dit et des bordures. Elle a été annoncée en juin 2014 sur 228 ha. La concertation sur sa définition s'étalera jusqu'au premier trimestre

2017. La **ZAC** devrait être créée réglementairement par l'**EPAPS** qui en est le maître d'ouvrage.

Le tableau et le schéma joints présentent la situation actuelle du plateau de Satory.

Répartition actuelle des terrains

Occupation	Surface	Organismes et personnels concernés par l'industrie de Défense (interne à l'armée et fournisseurs)
Défense est	142 ha	dont SIMMT (Structure Intégrée Maintien Matériels terrestres) 550 personnes
Défense ouest	35 ha	dont STAT (Systèmes Techniques de l'Armée de Terre) 430 personnes
Industrie de Défense entre RD91 et avenue de la Minière	10 ha	NEXTER Est + siège +Emitec
Industrie de la Défense ouest de la Minière	15 ha	NEXTER ouest + Renault Trucks NEXTER 650 personnes et RT 250 personnes
Tertiaire + industrie légère	10ha	IFSTTAR + Hall A + Hall B bis + terrain des Marronniers + Citroën Sports + VEDECOM fin 2017
Pistes d'essai	66 ha	
Champ de manœuvre	40 ha	
TOTAL	318 ha	
dont Défense et industrie de Défense	202 ha	Hors champ de manœuvre et pistes Industrie de Défense 2180 personnes

On doit constater :

- o le poids tout à fait prépondérant de la Défense et de son industrie : 202 ha sur 318, soit 64% et 76% en y intégrant les pistes d'essais,
- o la place négligeable de ce qu'on veut appeler le cluster « Mobilité du futur » avec 10 ha (3%),
- o la faible superficie laissée pour la création du 8^{ème} quartier de Versailles en l'absence de mutations de certains des terrains de la Défense (40 ha du champ de manœuvre et les 10 ha précédents, soit 16%).

A l'horizon 2030 (avec une première phase limitée vers 2024), le projet devrait comprendre entre 4 000 et 5 000 habitants. Ils s'ajouteraient aux quelques 5 000 militaires et civils travaillant pour le Ministère de la défense habitant déjà Satory est.

Le Séminaire du 28 janvier 2016 a, pour la première fois, permis de présenter en public les vrais positionnements des acteurs concernés par le projet. Paradoxalement, il manquait l'acteur principal qui est le Ministère de la Défense, pourtant omniprésent sur le Plateau de Satory.

Cependant le Directeur Général de **NEXTER** a clairement indiqué la menace qui pèserait sur le système industriel de la Défense à Satory et ses 2 200 employés, notamment si les pistes d'essai étaient amputées dans l'opération.

Il est aussi clairement ressorti et internalisé par les autres acteurs que l'armée continuera de limiter la traversée du quartier. Satory est gardera sa situation de cul de sac et empêchera de créer un ensemble commun.

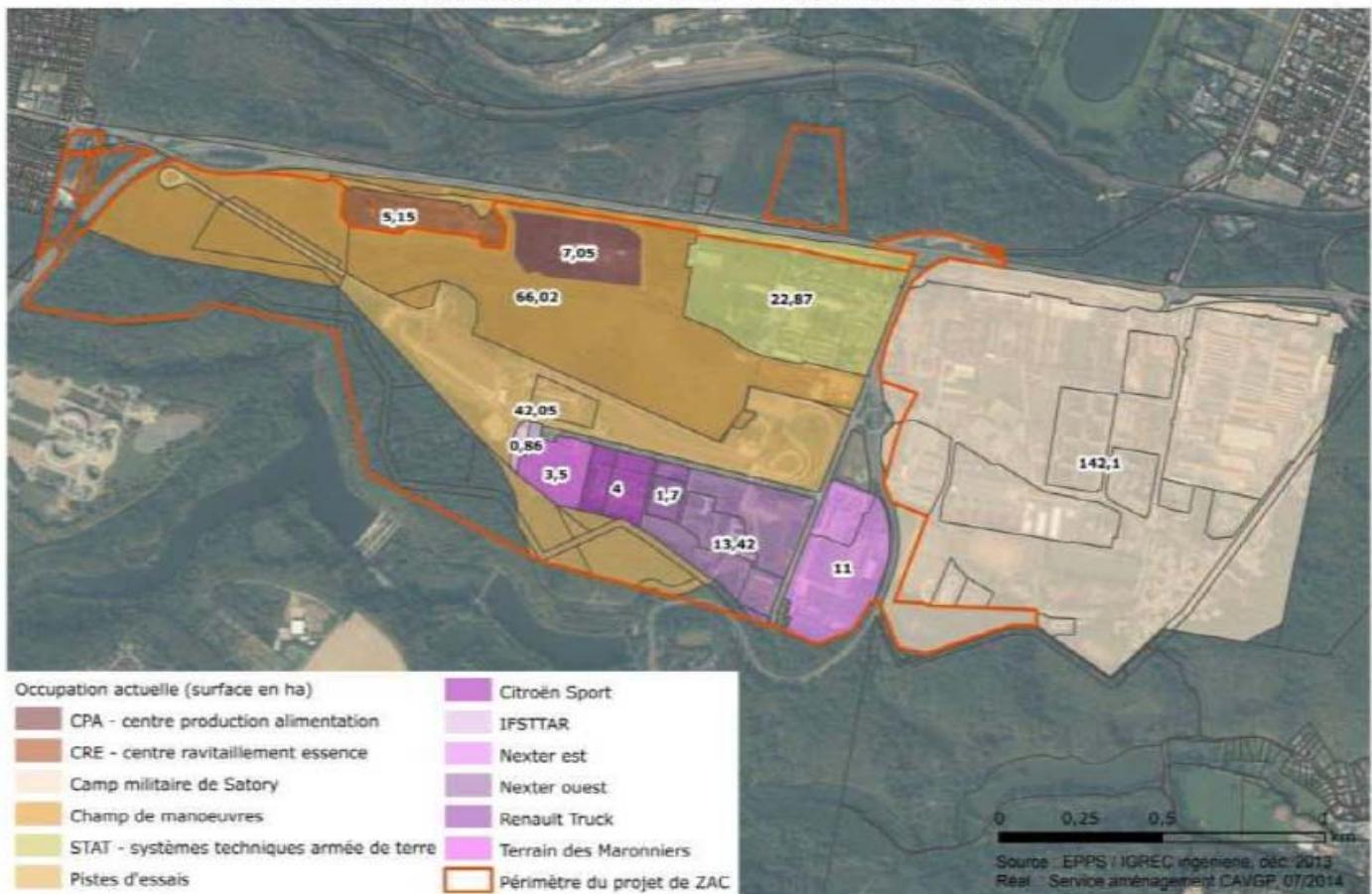
Dans le tableau joint, les positions des acteurs apparaissent très diverses voire opposées.

En ce qui concerne le maître d'ouvrage qu'est l'**EPAPS**, ce n'est pas pour lui une priorité : la priorité reste, de loin, le Campus Urbain de l'Université Paris-Saclay où les bâtiments sortent de terre à coups de plusieurs centaines de millions. Satory ouest n'est que l'une des **ZAC** lancées dans les Yvelines dans le cadre du **CDT** et du **Contrat de Plan 2015-2020**.

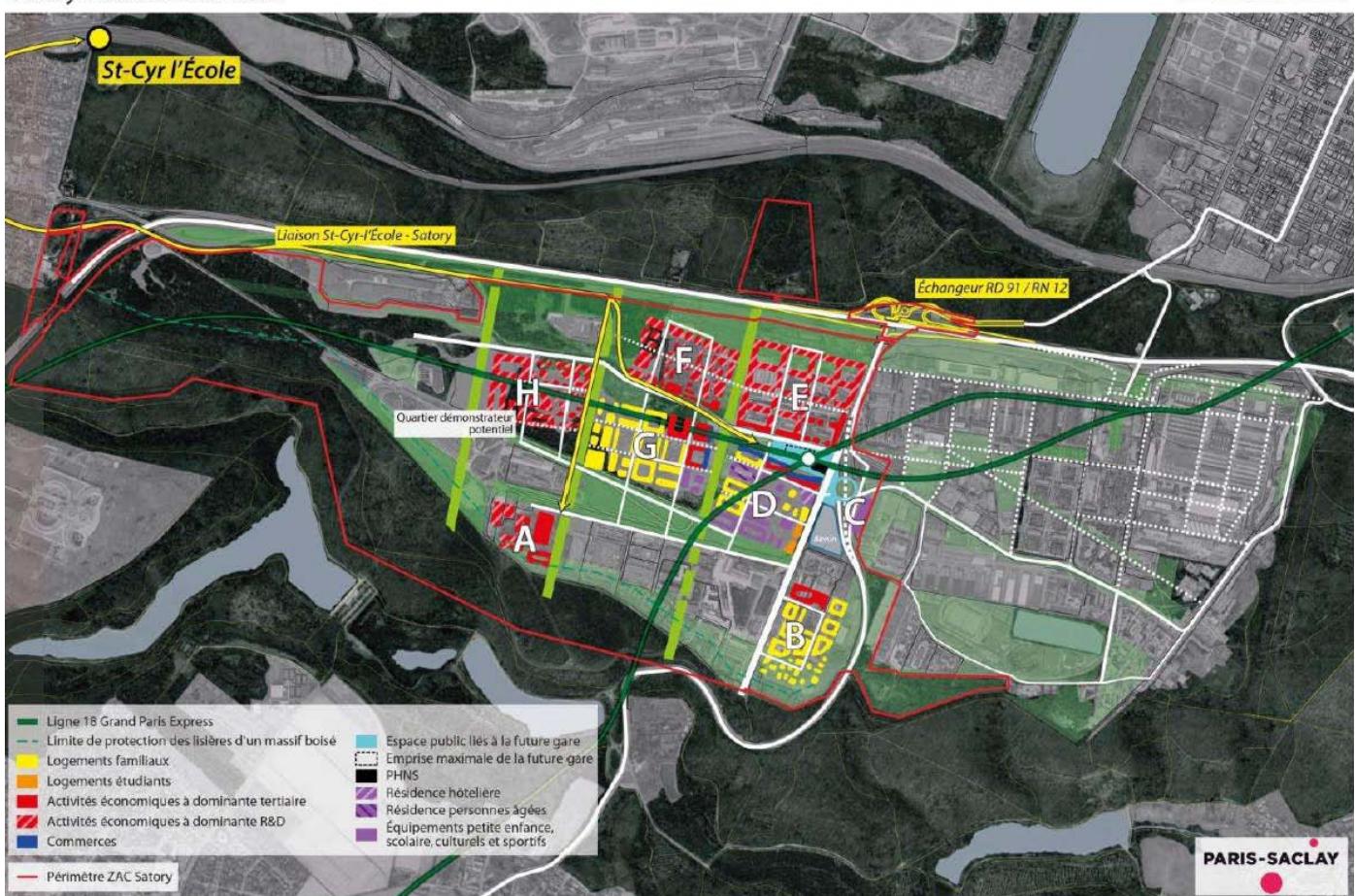
Un projet dont on parle depuis plus de 50 ans ! Le projet est loin d'être mûr puisque l'**EPAPS** annonce 6 ans d'études et quelques millions de dépenses. L'établissement insiste sur les transports par bus avec les Chantiers et sur l'échangeur routier avec la RN12 et vise un hypothétique projet auto-financable tirant le meilleur parti des hauteurs d'immeubles autorisées.

Versailles et **VGP** (c'est une **ZAC** d'intérêt communautaire) visent une ville-nature avec une entrée soignée rognant quelque peu les pistes, et des logements à prix abordables. Elles font de l'arrivée de la ligne 18 une condition de développement du 8^{ème} quartier de Versailles et reportent ainsi l'horizon du projet. Elles font la promotion de la liaison St-Cyr Satory comme une voie d'accès au plateau, ce qui est purement irréaliste car le temps d'accès constitue un allongement considérable par rapport à la situation actuelle. On verra plus loin que la meilleure desserte en transport en commun reste la ligne Phébus W qui relie Versailles Chantiers en 12 mn par la rue de la Porte de Buc.

OCCUPATION ACTUELLE DU PLATEAU DE SATORY



Satory Ouest horizon 2030



Sources : Groupeur MDP (épic)
Révision : EPPS - Etienne, 6 juil. 2014, Ref. 095589-2014-02-12-L5-94

Séminaire Versailles Satory Ouest – jeudi 28 janvier 2016

Les organismes d'étude et l'industrie légère s'adapteront sans difficulté aux différentes solutions de développement.

Enfin les associations de défense de l'environnement seront extrêmement regardantes en ce qui concerne la co-visibilité du château et de

la Vallée de la Bièvre, sur les hauteurs d'immeubles et sur l'amputation des bordures forestières du plateau, par exemple pour l'échangeur RD91/RN12 qui a déjà fait l'objet d'un projet rejeté. Elles défendront aussi les riverains quant aux nuisances du trafic routier généré.

Satory ouest: les positions divergentes des acteurs

	EPAPS Etablissement Public Administratif Paris Saclay	VGP et Versailles	Défense et son industrie	Tertiaire et industrie légère	associations et riverains
Horizon et cheminement de l'opération	Priorité au Campus urbain de Saclay Cependant ZAC créée au 1er trimestre 2017 6 ans d'études de maîtrise d'œuvre Etape 1 en 2024 Taille critique d'un véritable quartier mixte	Horizon 2035 Condition Ligne 18 : 2030 Progressivement Ville nature /entrée de ville soignée d'abord 1 quartier réussi	Réticence générale à l'arrivée de voisins et Interdiction de traversée de Satory est	Installation la plus rapide sur place Aménagements rapides propre à des expérimentations	Défense de l'Environnement dont celle des marges forestières et des sites (Château, Bièvre...)
Accessibilité	Echangeur RD91/RN12 Amélioration de la liaison bus avec Versailles Chantiers Bretelle d'accès ouest St-Cyr Satory en liaison capacitaire	Echangeur RD91/RN12 St-Cyr Satory comme desserte Ligne 18 comme condition du déploiement	 Interdiction de traversée de Satory est	Echangeur RD91/RN12 St-Cyr Satory comme démonstrateur	Emprise sur la forêt Eviter des engorgements routiers (Epi d'Or à St-Cyr l'Ecole, Versailles...)
Aménagements	hauteurs de bâtiment maximales	Entrée de ville soignée en extrémité est des pistes Hauteurs encadrées par PLU Logements Aménagements sportifs et de plein air Ville nature	Garder les pistes notamment à l'est Interdiction de traversée de Satory est		Défense de l'Environnement Hauteurs limitées
Financement	Opération d'aménagement d'ensemble avec crèches mais opération auto-financable	Aménagements sportifs et de plein air Premières opérations à prix de vente attractif			

En ce qui concerne l'acquisition de terrains publics, la mise en œuvre de la loi du 18 janvier 2013 relative à la cession du foncier public en faveur du logement a été clairement orientée en 2015 vers la cession des terrains dans les secteurs où l'offre immobilière est tendue et systématiquement vers les communes ne répondant pas à l'objectif de la loi **SRU** en matière de logement social.

C'est ainsi qu'à Viroflay s'est vendu un terrain de 0.6 ha au profit de la construction de 172 logements, dont 145 sociaux avec une décote de 5.7 M€, soit 63% de sa valeur, selon le 2^{ème} rapport sur le dispositif de mobilisation du foncier public en faveur du logement de février 2016 de la **Commission Nationale de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Foncier (CNAUF)**.

Plus personne ne parle de la dépollution des terrains, argument pourtant longtemps mis en avant pour ne pas aller de l'avant dans ce projet.

Un protocole foncier a été signé entre l'état et l'**EPAPS**, mais on n'en connaît pas le contenu.

Finalement, il apparaît que la présence des activités de la Défense (Armée et Gendarmerie) et des industries de l'armement reste un facteur bloquant :

- Occupation de terrains de **NEXTER** et de Renault Trucks et notamment la volonté de conserver les pistes d'essai.

- Occupation des terrains par la Défense.
- Proximité redoutée d'un nouveau quartier d'habitation pour des installations sensibles.
- Non ouverture du quartier est par l'avenue du Maréchal Moncey, qui permettrait la meilleure desserte du quartier ouest depuis la gare des Chantiers.

Globalement, il n'y a pas de vision partagée, ni de pilotage accepté par tous, ni de volonté de faire aboutir le projet rapidement.

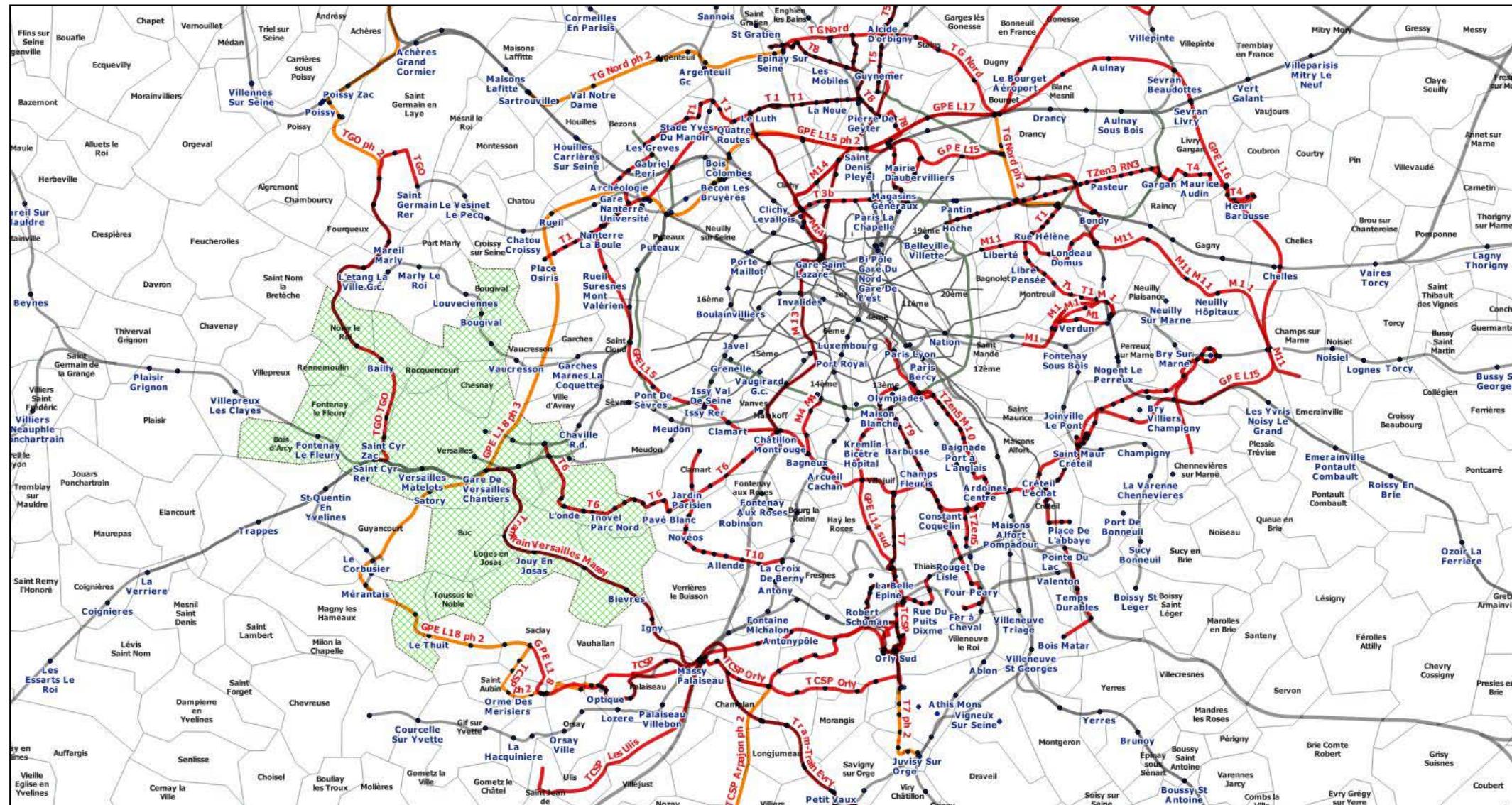
2.3 VGP, le Grand Paris Express et les autres projets de transport

Les deux cartes jointes permettent de situer le projet de ligne 18 :

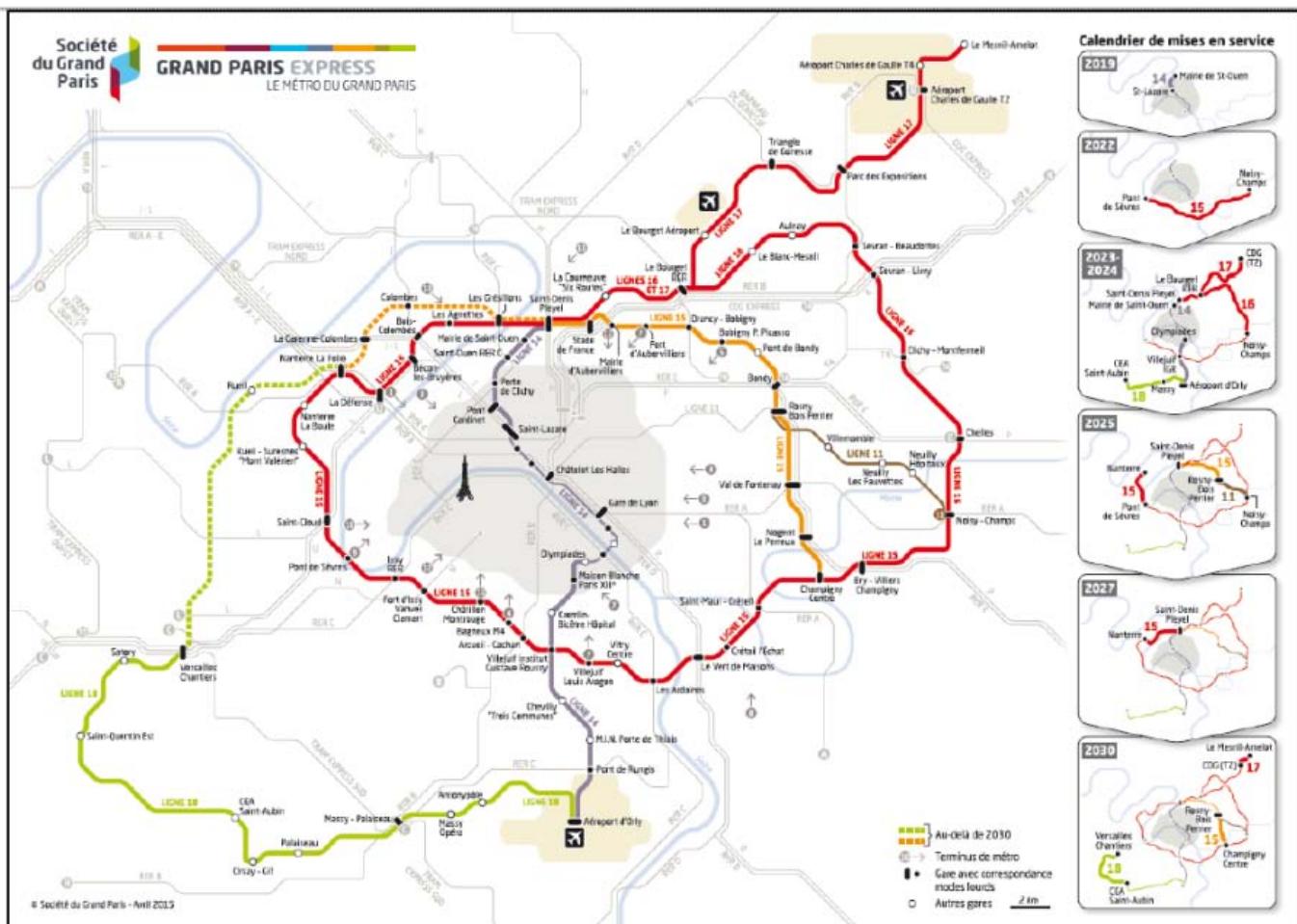
- dans l'espace, en relation avec les autres projets de transport collectif du secteur,
- et dans le temps en présentant la consistance aux horizons envisagés.

La ligne 18 dont le schéma est repris ci-après relie en 35 km Orly, Massy et Versailles grâce à des métros automatiques circulant à 65 km/h.

Carte des infrastructures de transport actuelles et en projet en Ile de France



Source : Open data du STIF 2016



Temps de parcours et trafic estimé sur le projet de ligne 18

voyageurs: 35 000	6 500	30 000	14 000	24 000	20 000	60 000	18 000	20 000	40 200
Versailles Chantiers	Satory	St-Quentin est	CEA St-Aubin	Orsay-Gif	Palaiseau	Massy-Palaiseau	Massy Opéra	Antony-pôle	Aéroport d'Orly
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
2 mn	6 mn	8 mn	1 mn	2 mn	4 mn	1 mn	1 mn	1 mn	4 mn
Temps en mn depuis Versailles Chantiers à 0,5 mn près	2	8.5	17.5	19	21.5	26	28	29.5	34

En juin 2015, Essor de Versailles a produit une note critique sur la ligne 18 :

1. Le TRAM EXPRESS SUD Evry Massy Versailles Chantiers qui succédera au RER C restera plus rapide que la ligne 18 entre Versailles et Massy.

A partir des documents du maître d'ouvrage, la **Société du Grand Paris (SGP)**, on peut déterminer les temps de parcours et les prévisions de voyageurs par gare (schéma joint).

Entre les deux pôles principaux de Versailles Chantiers et de Massy, le temps de parcours reste plus court par le TRAM EXPRESS SUD qui va remplacer le RER C que par la ligne 18 : 19 à 23 mn contre 26/27 pour la ligne 18. Par conséquent la ligne 18 n'apporte aucun

avantage en temps de parcours entre ces deux pôles importants.

2. Les trafics sont surestimés, notamment pour la gare de Versailles Chantiers de la ligne 18

En ce qui concerne les prévisions de trafic, la qualité des résultats est très faible comme le montre le rapport Auzannet qui faisait un examen critique des lignes du Métro du Grand Paris. Sur certains tronçons, les prévisions vont du simple au double selon le modèle de prévision utilisé.

Notons que les temps « avant projet » qui servent pour les prévisions des trafics sont souvent inexacts : par exemple le bus Phébus ligne W relie Versailles Chantiers Porte de Buc avec Satory Centre technique en 12mn (et non 21)

Comment alors ne pas avoir un doute important sur le trafic « calculé » de 35 000 voyageurs de la gare des Chantiers alors que :

- la ligne 18 n'offre pas d'avantage pour les relations avec le principal pôle de Massy-Palaiseau,
- la nouvelle gare (Versailles Chantiers) de la ligne 18 permettrait de rejoindre directement 9 gares, alors que la gare actuelle « n'a que » 75 000 voyageurs par jour pour 98 gares desservies sur 10 directions par 2 lignes Transilien à plusieurs branches, 1 ligne TER Centre, 1 relation TGV d'interconnexion !

Même avec 100 000 voyageurs attendus par jour à terme (36 millions par an), le trafic reste très en deçà des trafics des lignes du métro parisien pour des lignes de même longueur.

La ligne la plus longue est la ligne 13 (24.3 km soit les 2/3 de la ligne 18). Son trafic est de 127 millions de voyageurs par an contre 36 pour la ligne 18, soit 5 fois plus de trafic rapporté à la longueur. Par rapport à la première ligne automatique, la ligne 14, la comparaison est encore plus nette : 64 millions pour 9 km soit 7 fois plus de trafic.

D'ailleurs, le rapport Auzannet concluait dans sa synthèse pour la ligne 18 que le trafic serait « faible au-delà de Saclay » et « moyen pour le tronçon Orly-Saclay ».

3. Un métro décidé par la loi avant même d'en connaître la rentabilité, en pleine crise financière
Dans l'histoire récente des infrastructures de transport, le Réseau public de transport du Grand Paris ou métro du Grand Paris est un des très rares projets d'infrastructures à avoir été décidé par une loi sans que les parlementaires eux-mêmes aient été renseignés sur les tenants et aboutissants économiques du projet et ceci en pleine crise économique et financière. La Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris stipule d'entrée que « Ce projet [du Grand Paris] s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'Etat.

4. Des calculs de rentabilité après coup et basés sur des méthodes « ad hoc » dérogeant aux circulaires ministérielles.

Nulle part, la loi du Grand Paris n'oblige à présenter de calcul de rentabilité ni du projet d'ensemble ni des différentes sections.

Après décision de construction du réseau du Grand Paris par le vote du Parlement, la Société du Grand Paris a présenté, quelques jours avant la fin du débat public de janvier 2011, des indications très globales sur la rentabilité de l'ensemble du réseau. Mais les calculs étaient fondés sur les effets d'aménagement du territoire et non sur les trafics, méthodes inédites, non validées a posteriori et entièrement dérogatoires aux méthodes officielles.

D'après le **Commissariat Général à l'Investissement (CGI)**, la rentabilité de la ligne 18 est négative si on applique les méthodes habituelles (rapport octobre 2015).

Finalement, on peut conclure que les gains de temps sont moins importants qu'annoncé, les trafics sont incertains, la rentabilité contestable et l'utilité publique non fondée.

Notre position rejoint celle du **CGI** qui juge les réalités socio-économiques de tout projet du pays. Le **CGI** a émis, en novembre 2015, un avis défavorable pour ce projet de 2.9 milliards d'euros dans sa partie entre le plateau de Saclay (gare d'Orsay-Gif) et Versailles. La **SGP** reconnaît d'ailleurs une « rentabilité certes un peu faible, mais calculée avec des premiers éléments de fréquentation toujours estimés à minima ». Cet argument ne tient pas car tous les projets montrent, au contraire une surestimation des trafics envisagés.

Si la ligne 18 est limitée à la section Orly-CEA dont la mise en service est prévue en 2024, les alternatives existent pour les dessertes : elles conduisent souvent à des dessertes moins rapides mais plus fines sans correspondance ultérieure dans chaque zone. Par ailleurs l'accès à certaines gares est particulièrement long en raison de leur situation en profondeur (Versailles Chantiers et Satory par exemple).

Quelques exemples au départ de Versailles Chantiers :

- o Pour Versailles Satory, la ligne **Phébus W** relie Versailles Chantiers Porte de Buc avec Satory Centre technique en 12mn par la rue de la Porte de Buc. C'est de très loin la meilleure desserte en transport collectif du plateau de Satory. Dommage que VGP ait renoncé à toute amélioration en créant une piste vélo au lieu d'une voie bus sur tout ou partie du trajet.
- o Pour Massy, le **Tram Express Sud (TES)** est plus rapide que la ligne 18.
- o Pour Orly, le **TES** est aussi rapide avec une bonne correspondance à Massy.
- o Pour le Campus urbain de Paris-Saclay, le **TES** jusqu'à Massy, puis le **TCS** assurent une desserte fine du Campus sans nouvelle correspondance.
- o Pour St-Quentin centre, le RER C suffit.
- o Pour **SQY** est, le RER C puis le **TCS** **SQY** Massy conviennent parfaitement.

Trois gros problèmes subsistent quant au tracé. Les deux premiers résultent de la faible rentabilité reconnue pour la ligne 18 et la crainte de ne pas pouvoir boucler le financement du dernier tronçon du Grand Paris Express :

- o L'abandon du tracé desservant le centre de St-Quentin-en-Yvelines au profit du tracé plus court par St-Quentin-est (techno-centre Renault) pour en diminuer le coût. Ce renoncement est désormais acté, voire accepté.
- o L'abandon du tracé souterrain prévu initialement pour le plateau de Saclay pour économiser 250 M€ sur les 14 km de tracé (on disait 13 km jusqu'à mi-février !) entre Saclay et Voisins-le-Bretonneux (500 M€ contre 750 M€), ce qui permettrait de gagner 10% du coût total du projet de ligne.

Si la question de l'enterrement de la ligne 18 a été totalement écartée sur la partie est du

Plateau de Saclay - les vibrations étant problématiques pour les laboratoires et chercheurs -, c'est son coût prohibitif qui est avancé sur le tronçon entre le CEA et Saint-Quentin est. Le tracé serait en viaduc haut de 7 à 11 m, ce qui suscite une vive opposition des habitants et des maires des 6 communes concernées : dans l'ordre, Saclay, St-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Chateaufort, Magny-les Hameaux, Voisins-le-Bretonneux soit 29 000 habitants. Et une opposition encore plus vive des défenseurs de l'environnement et des paysages : un tel tracé viendrait en totale contradiction avec l'esprit d'une défense des terres agricoles actées dans la **Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF)** censée protéger 4 115 ha dont 2 469 ha de terres agricoles, et ce, en dépit de la faible emprise des pylônes.

- L'expropriation du Centre 8 à Versailles jugée nécessaire par la SGP.

En France, seule l'utilité publique reconnue par une commission d'enquête puis entérinée par décret permet l'expropriation pour créer les infrastructures nécessaires à un projet. Cette utilité publique est loin d'être évidente pour la ligne 18 ni encore moins pour la gare de Versailles Chantiers.

A quoi va servir le vaste parvis prévu rue de la porte de Buc si les trafics sont faibles sachant que ces terrains ne serviront pas aux arrêts de bus qui resteront sur la rue. Il n'est par conséquent pas fondé d'exproprier les terrains du Centre 8 de Versailles : aucune documentation ne présente jusqu'ici la gare des Chantiers et n'explique la nécessité de cette expropriation. La **SGP** répond que le **STIF** a imposé la contrainte de correspondance en moins de cinq minutes. Mais ne peut-on pas prévoir une dérogation ?

La **SGP** espère trouver un accord de remplacement sur un autre terrain. Mais si le projet est définitivement décidé, elle sera en position de force ! Il serait difficile de trouver un terrain équivalent tant l'emplacement actuel à proximité de la gare des Chantiers est idéal.

Désormais, l'urgence est de mise côté **SGP** qui lance les premiers travaux de génie civil en avril 2016 sur la ligne 15 sud. Elle a aussi choisi tous les

maîtres d'œuvre de la ligne et des gares de la ligne 18 comme si l'enquête publique n'était plus qu'une formalité, ce qui est totalement inhabituel. Cette enquête se déroule du mercredi 21 mars au mercredi 26 avril et une énorme campagne de publicité a commencé dans toutes les boîtes aux lettres et dans la presse locale. Il est inadmissible que l'enquête se termine durant les vacances scolaires du 16 au 30 avril car on sait que les avis arrivent en fin de période, le temps de bien appréhender les dossiers.

3 Les évolutions dans VGP

3.1 L'entrée de Vélizy-Villacoublay

Le 1er janvier 2016, Vélizy-Villacoublay est devenue la 19^{ème} commune de Versailles Grand Parc.

Le débat pour l'entrée de la ville dans une intercommunalité a commencé en 2011.

En dépit des souhaits initiaux de **VGP**, a été prise la décision rapide de ne pas entrer dans **VGP** mais dans **Grand Paris Sud Ouest (GPSO)**, la plus importante intercommunalité d'Île-de-France d'alors, au dépend d'une logique de rattachement dans le département des Yvelines.

Les analyses financières n'apportaient pas d'argument déterminant pour l'une ou l'autre des solutions. Vélizy-Villacoublay a intégré **GPSO** en 2014 mais le nouveau maire élu en mars est revenu en arrière et la décision a été prise d'intégrer finalement VGP : le temps n'était plus à calculer à l'euro près les avantages et les inconvénients pour les communes de **VGP**.

Compte tenu des procédures de sortie de **GPSO** et d'entrée dans **VGP**, la Ville est restée « commune isolée » en 2015 avant le dénouement de 2016.

La ville compte 21 000 habitants et 43 000 emplois, soit 2 emplois par habitant, ce qui est tout à fait exceptionnel puisqu'en général, c'est la proportion inverse qui existe. Le tableau montre comment l'entrée de Vélizy-Villacoublay rééquilibre à la hausse le ratio emplois par habitant de Versailles Grand Parc et le rapproche de ceux des communautés d'agglomération voisines.

Vélizy-Villacoublay est le deuxième pôle d'activité de l'ouest parisien, après La Défense, et constitue pour VGP la locomotive économique qui manquait.

Ratio emploi par habitant

Collectivité	Population	Emplois	Emplois / Habitant
Versailles Grand Parc sans Vélizy-Villacoublay	247 000	96 000	0,39
Vélizy-Villacoublay	21 000	43 000	2,05
VGP avec Vélizy-Villacoublay	268 000	139 000	0,52
St-Quentin-en-Yvelines	237 000	145 000	0,61
Communauté Paris-Saclay	295 000	149 000	0,51

La représentation des communes dans **VGP** a été modifiée par cette entrée mais aussi pour tenir compte d'une décision du Conseil constitutionnel rappelant au respect du principe de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune. En effet, jusqu'alors, les maires de **VGP** avaient

décidé, par accord local conforme à la loi, d'attribuer aux petites communes plus de sièges que ceux que le régime ordinaire légal stipulait. C'est ainsi que des petites communes disposaient d'un siège pour 600 à 800 habitants et les grandes communes d'un siège pour 4 000 à 5 000 habitants (cf tableau).

Rééquilibrage des représentations en sièges des communes dans VGP

Communes	2003 CC GP	2004 CC GP	2007 CC VGP	2010 CA VGP	2011 CA VGP	2013 CA VGP	2014 CA VGP	2016 Après accord	hab/siège Après accord
Entrants		Bièvres	Bois d'Arcy		Bailly Noisy le Roi Rennemoulin	Châteaufort	Bougival La Celle St Cloud	Vélizy Villacoublay	
Nb conseillers	9	10	11	11	14	15	18	19	19
Versailles	3	3	3	19	19	19	19	26	3367
Le Chesnay							6	9	3299
La Celle St-Cloud							4	6	3603
Vélizy-Villacoublay								6	3562
St-Cyr L'Ecole	3	3	3	6	6	6	4	5	3638
Viroflay	3	3	3	6	6	6	4	4	4001
Bois d'Arcy			3	5	5	5	3	4	3505
Fontenay-le-Fleury	3	3	3	5	5	5	3	4	3244
Bougival							2	3	2880
Jouy-en-Josas	3	3	3	4	4	4	2	3	2811
Noisy le Roi					4	4	2	2	4008
Buc	3	3	3	4	4	4	2	2	2823
Bièvres		3	3	4	4	4	2	2	2266
Bailly					4	4	2	2	2031
Rocquencourt	3	3	3	4	4	4	2	1	3292
Les Loges en Josas	3	3	3	3	3	3	2	1	1598
Châteaufort						3	2	1	1461
Toussus-le-Noble	3	3	3	3	3	3	2	1	1175
Rennemoulin					1	1	1	1	118
TOTAL	27	30	33	63	72	75	64	83	3233
% Versailles	11,1%	10,0%	9,1%	30,2%	26,4%	25,3%	29,7%	31,3%	
% Rocquencourt	11,1%	10,0%	9,1%	6,3%	5,6%	5,3%	3,1%	1,2%	

3.2 L'évolution des compétences et des mutualisations

Nous avons souvent dénoncé le faible degré d'intégration de VGP et les débats des derniers conseils communautaires laissent à penser que personne ne cherche à aller plus loin, transformant ainsi l'intercommunalité plus en une agence financière de compensation qu'en un organisme de projets.

En matière d'intégration, la loi de **Réforme des Collectivités Territoriales (RCT)** de 2010 stipule qu'à partir du 1er mars 2014, chaque **EPCI** doit établir un schéma de mutualisation des services dans l'année suivant les élections, schéma dont la mise en œuvre durant le mandat doit faire l'objet d'un rapport annuel. Un tel schéma aurait du être présenté en mars 2015. La loi **NOTRe** d'août 2015 a reporté l'échéance à décembre, mais le schéma n'a pas été présenté au dernier conseil de janvier 2016.

Article 67 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur les schémas de mutualisation.

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

« Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

« Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

« Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

« Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Il semble y avoir un vrai blocage pour avancer. Souvent si les gens ne sont pas contre, dès qu'on pose la question du contenu, il y a toujours des arguments pour dire que ça va à l'encontre de la qualité des services et de leurs coûts : personne ne veut déléguer, ni prérogatives, ni emplois communaux.

Et pourtant en 2011, 81% des adhérents de l'**Assemblée des communautés de France (AdCF)** considéraient que le schéma de mutualisation de services entre communes et communautés prévu par la loi **RCT** de 2010 était une opportunité pour avancer sur toutes ces questions.

VGP s'éloigne du sens de l'histoire qui va, de façon parfois erratique mais de façon partagée par les politiques de tous bords, vers la simplification des institutions, comme tous les pays d'Europe l'ont pratiqué de façon plus ou moins forcée.

Les trois types de coefficient d'intégration :

Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Coefficient de mutualisation (CM)	Coefficient d'intégration et de mutualisation (CIM)
Fiscalité levée par l'EPCI	Rémunération TCC personnels affectés et employés dans les services fonctionnels de l'EPCI	Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'EPCI
Fiscalité levée sur le territoire par les communes membres & leurs groupements	Rémunération TCC personnels affectés dans les services fonctionnels les communes membres & l'EPCI	Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement des communes membres & l'EPCI

Une telle démarche sera très probablement poursuivie quelque soit la majorité au pouvoir. Mieux vaudrait se préparer pour en tirer le meilleur parti pour les habitants.

L'extension des compétences des intercommunalités vient bien sûr conforter la mutualisation des services puisque les délégations à l'intercommunalité augmentent.

Le tableau joint présente l'état des compétences obligatoires ou optionnelles après la loi **NOTRe** et les compare aux compétences de **VGP** telles que votées dans la dernière version des statuts du 10 février 2015.

- Les nouvelles compétences ou parties de compétences obligatoires sont les suivantes :
 - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
 - élargissement du transport à la mobilité : modes de déplacement terrestres non motorisés et usages partagés des véhicules terrestres à moteur et en cas d'inadaptation de l'offre privée à organiser des services

La 2ème loi de réforme territoriale, la loi **MAPTAM** de janvier 2014 a prévu dans son article 55 une étude sur la modulation de la Dotation Globale de Fonctionnement en fonction du coefficient de mutualisation des services CM calculé comme la part des charges de personnel de l'intercommunalité dans l'ensemble des charges de personnel de l'intercommunalité et des communes membres.

Le rapport, présenté en décembre 2014, conclut à l'abandon du coefficient prévu pour le remplacer par le coefficient d'intégration et de mutualisation (CIM), correspondant à la part des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'**EPCI** dans les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du bloc communal **EPCI+ communes** (hors versements de produits de la fiscalité et remboursements d'emprunts). Ce coefficient CIM est jugé plus simple à calculer et à mettre en place.

publics de transport de marchandises et de logistique urbaine).

- *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en 2018*
- *assainissement en 2020*
- A noter aussi que les statuts actuels prévoient actuellement de limiter le contenu de certaines compétences aux sujets d'intérêt communautaire, ce qui peut réduire à peu de choses certaines compétences ; la loi supprime cette mention pour certaines compétences qui deviennent complètes
- Enfin le choix de 3 compétences optionnelles parmi les 5 restant en 2020 va conduire à adopter de nouvelles compétences qui pourraient porter sur la voirie, sur l'action sociale ou sur les maisons de service au public (cette dernière plutôt destinée aux zones rurales)

Ce sont autant d'approfondissement de l'intercommunalité qu'il faudrait étudier dès maintenant de la même façon que les services à mutualiser.

Les 3 lois de la Réforme territoriale :

Loi RCT du 16 décembre 2010 de Réforme des collectivités territoriales.

Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 sur la Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

Région	Département	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communes
Fin de la clause de Compétence Générale		Compétences de V.G.P.	Compétences de proximité
Développement économique S.R.D.E.I.	Action sociale	Urbanisme	Urbanisme
- Schéma Directeur en matière de dév. éco., d'investissement immo. , d'innovation et d'internat. - Gestion des programmes europ.	Prime d'activité, logement social, protection maternelle infantile	Elaboration du S.C.T. et des schémas directeurs - Gestion du foncier & immobilier d'entreprise	Permis de construire P.L.U., ZAC
Formation professionnelle et alternance	Education	Education	Education
Lycées	Gestion & financement des collèges		Gestion et financement des écoles maternelles et primaires – cantines scolaires
EMPLOI Expérimentation sur délégation de l'ETAT concernant les missions locales, PLIE, Maisons de l'Emploi, hors « pôle emploi »			
Aménagement du territoire et gestion de l'environnement	Transport	Transport	Energie
	Route départementale		Production, installation, distribution
	Sécurité	Sécurité	Transport urbain et stationnement
	Prévention de la délinquance		
	Economie		
	Aide aux filières agricoles locales		
Partage des compétences Région/ Dépt. :			
Tourisme, culture, sport, numérique			
Sport Equipement + manifestation + transport	Sport	Sport	
Culture Bibliothèque, musées, manifestations culturelles, salle de spectacle, archives			
Tourisme Aménagement			Tourisme Aménagement & manifestation

Région	Date effet	Département
Economie =>	Fin 2017	<== Economie
		Aides indirectes aux entreprises, à l'investissement immobilier
Transport =>	Fin 2016	<== Transport
		Gestion des lignes ferroviaires d'intérêt local

Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Date effet	Communes
Eau =>	FIN 2019	<== Eau
Distribution & assainissement		
Déchets =>	Fin 2017	<== Déchets
Collecte et traitement		

Compétences réglementaires et compétences de VGP aujourd'hui et demain

Compétences réglementaires en 2020 Article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (après la LOI NOTRE d'août 2015)	Par rapport à VGP actuellement (statuts de février 2015)
9 compétences obligatoires en 2020	
1° En matière de développement économique - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	Pas seulement d'intérêt communautaire Pas seulement d'intérêt communautaire Absent Nouveau
2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code	Absent Nouveau mobilité au lieu de Transport
3° En matière d'équilibre social de l'habitat - Programme local de l'habitat - Politique du logement d'intérêt communautaire - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire - Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat - Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire	Equivalent
4° En matière de politique de la ville : - élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville - animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - programmes d'actions définis dans le contrat de ville	Pas concernée Pas seulement d'intérêt communautaire
5° A venir au 1er janvier 2018	Nouveau
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévus à l'article L211-7du Code de l'Environnement	
6° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil	Equivalent
7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Déjà dans l'option environnement
8° Assainissement en 2020	Nouveau
9° Eau en 2020	Déjà dans les options
5 compétences optionnelles en 2020 : 3 à choisir	
1° Création ou aménagement et entretien de voie d'intérêt communautaire et/ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire	Parcs de stationnement d'intérêt communautaires dans les compétences facultatives
2° En matière de protection et de mise en valeur de l' environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	Déjà dans l'option environnement yc maîtrise de la demande d'énergie (même si pas indiquée)
3° Construction, aménagement , entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Déjà dans les options
4° Action sociale d'intérêt communautaire Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles	Non
5° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations	Nouveau
Compétence facultative :	
Fourrière animale	

3.3 Quel projet de territoire ?

En matière de prospective de territoire sur **VGP**, on ne dispose actuellement que des documents suivants, portant sur des sujets différents et sur des territoires différents (cf le tableau des communes

relevant des différentes démarches élaborées par l'**EPAPS**) :

- Le **Plan local de l'habitat intercommunal (PLHI)** 2012-2017 de **VGP** de décembre 2012 (14 communes avant intégration de Chateaufort, La Celle St-Cloud, Bougival, Le Chesnay et

Vélizy-Villacoublay), document non contraignant, qui a déjà identifié la construction de 5 420 logements, dont 1 930 logements conventionnés, sur les six prochaines années pour les 14 communes de 2012.

- Les multiples documents de l'**Opération d'Intérêt National (OIN)** (7 communes sud de VGP dont Versailles et St-Cyr l'Ecole), sous maîtrise d'aménagement de l'**EPAPS**.
- Le Contrat de Développement Territorial des Yvelines (communes de l'**OIN** plus les 4 communes de Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Bois d'Arcy et Fontenay le Fleury), dont l'**EPAPS** a été maître d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et des collectivités signataires; document élaboré sous large pression de l'Etat, dans le cadre des financements à venir du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Un véritable projet de territoire devrait être le document prospectif de VGP :

- couvrant toutes les communes, mais ayant une vision partagée avec les collectivités voisines pour certains sujets d'intérêt commun comme les transports,
- couvrant toutes les politiques publiques du territoire, au-delà des seules compétences actuelles de **VGP**.

Ce projet pourrait être par caractère contraignant décroissant :

- Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **PLUI**, forme la plus contraignante, mais qui dans un premier temps pourrait reprendre l'ensemble des **PLU** des communes et une synthèse enrichie des rapports de **PADD** (Plan d'aménagement et de Développement durable),
- Un **SCOT** (Schéma de Cohérence Territorial) dont les orientations s'imposent aux différents **PLU** des communes,
- Un simple document de diagnostic et de prospective portant sur tous les aspects socio-économiques du territoire communautaire.

Tout autant que le document produit, c'est la démarche et l'association des acteurs reconnus du territoire qui est importante. Cette démarche sera facilitée par la création du Conseil de Développement de Versailles Grand Parc, rendue obligatoire par l'article 88 de la loi **NOTRe** pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et qu'Essor de Versailles appelaient de ses vœux.

Nous voudrions insister sur quelques domaines importants.

Le développement économique et l'emploi

Il s'agirait de contribuer à renforcer les liens dans le réseau de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'activité économique au bénéfice

de l'emploi et du développement du territoire. L'exemple du centre R&D d'AIR LIQUIDE aux Loges en Josas, le plus important du groupe dans le monde, est éclairant sur le rôle que joue l'écosystème de Paris-Saclay.

A cet égard, il faut s'appuyer sur les atouts de **VGP** qui sont souvent sous-estimés, atouts qui viennent de doubler avec l'intégration de Vélizy-Villacoublay :

- Université de Versailles **UVSQ** et écoles nationales (HEC, Paysage, Architecture, ISIPCA...), de plus en plus intégrées dans l'Université Paris-Saclay
- Centres de recherche : INRA, IFSSTAR, **VEDECOM**, PSE2, MINES SAFRAN après que personne n'ait pu empêcher le départ de l'INRIA
- Activités économiques avec des leaders nationaux et des filières stratégiques : cf tableau des filières de Paris-Saclay
- Réseau de PME liées ou non à ces filières avec sa première pépinière/hôtel d'entreprises à Versailles.

Le réseau d'action sociale de VGP

Il s'agirait de définir à l'échelle de VGP, les implantations et les services d'action sociale nécessaires, afin de mieux peser sur le Département qui aligne petit à petit ses territoires d'action sociale sur ceux de ses intercommunalités.

Dans le contexte des réductions drastiques du Département en termes de **PMI**, de prévention spécialisée ou de subventions aux crèches, ce serait un bon instrument de négociation pour éviter d'abandonner certains habitants.

Le réseau des équipements culturels et sportifs

Il s'agirait de systématiser la coordination des implantations et de la gestion des différents équipements : médiathèques, théâtres, musées, cinémas, stades, piscines...

Le système de mobilité

C'est une des compétences importantes de **VGP** en tant d'autorité organisatrice de deuxième niveau, après le **STIF**.

On a vu que cette compétence s'étend. Les principaux enjeux sont les suivants :

- Anticipation des nouveaux projets de transport : tram-trains, ligne 18, nouvelles grilles horaires...
- Adaptation permanente aux besoins des habitants et des activités économiques.
- Priorité aux modes respectueux de l'environnement.

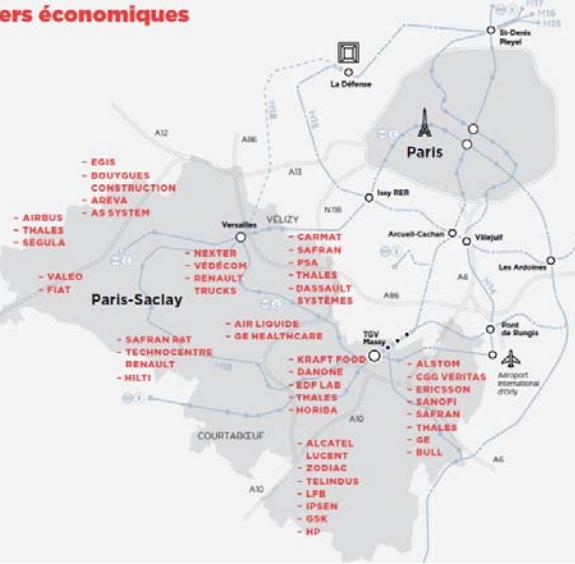
L'habitat

Il s'agirait de renforcer la coordination des constructions pour répondre non seulement à l'ensemble des besoins de **VGP**, mais aussi à ceux de l'Île de France, notamment pour atteindre les objectifs en matière de logements sociaux.

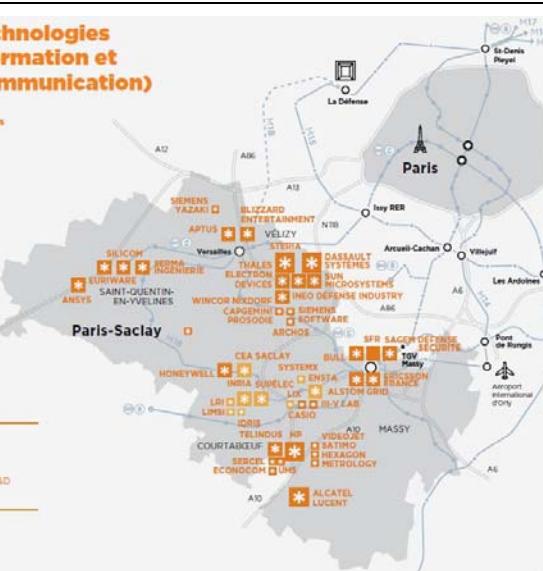
Activités économiques stratégiques de Paris-Saclay (source EPAPS octobre 2015)

Cinq secteurs stratégiques : 126 000 emplois, 711 établissements

Les leaders économiques

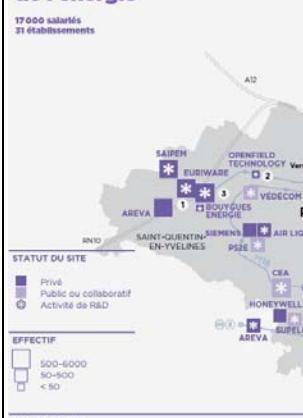


TIC (Technologies de l'information et de la communication)



37 000 emplois – 400 établissements

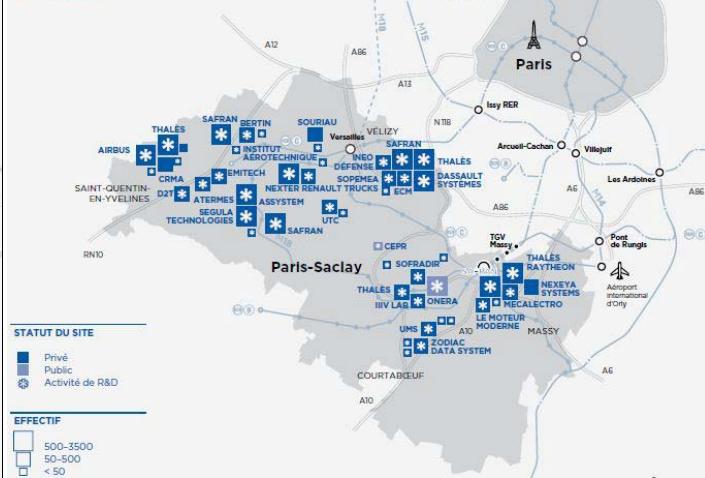
Gestion intelligente de l'énergie



17 000 emplois – 31 établissements

Aérospatiale Sécurité Défense

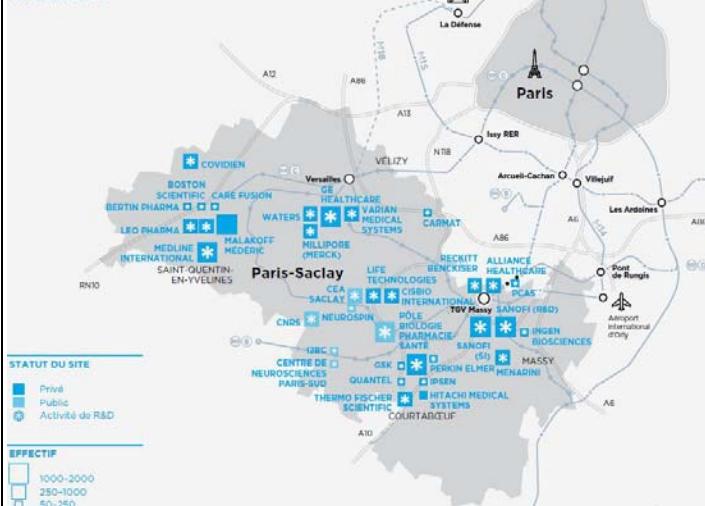
30 000 salariés
60 établissements



30 000 emplois – 60 établissements

Santé

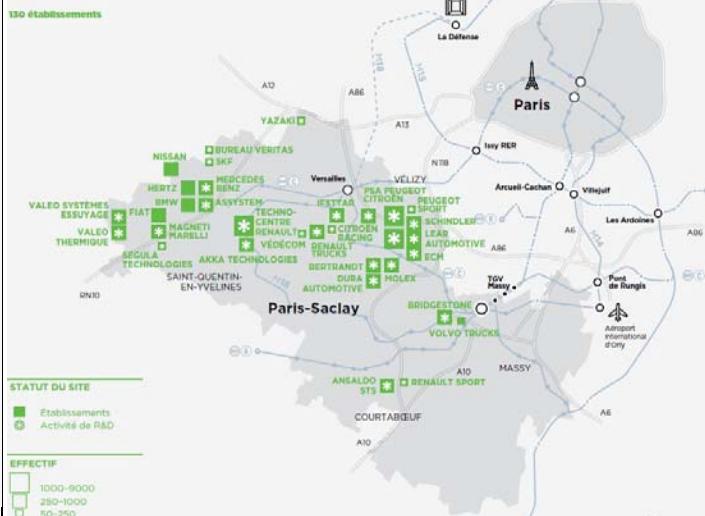
15 000 salariés
130 établissements



15 000 emplois – 100 établissements

Mobilités

28 000 salariés
130 établissements



27 000 emplois – 120 établissements

Le centre de recherche d'AIR LIQUIDE aux Loges-en-Josas et le Cluster Paris-Saclay.

Essor de Versailles a été reçue par Bruno Leprince-Ringuet, Vice -Président R&D Europe et directeur du Centre le plus important du groupe dans le monde.

Air Liquide

- **1902** : deux jeunes diplômés Claude Delorme et Georges Claude de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie de Paris créent la société « L'Air Liquide ». Le second vient de mettre au point un procédé industriel de liquéfaction de l'air.
- **114 ans plus tard** : « Air Liquide », un leader mondial : 50 000 salariés dans 80 pays (EU, Europe, Asie-Pacifique), inscrit au CAC 40, avec un CA de plus de 15 milliards d'Euros, des résultats positifs.

Un métier « les gaz industriels ». Il concerne au moins 1 million d'entreprises (de la multinationale à l'artisan) tout comme 1, 2 millions de « patients ».

Le métier des « gaz industriels » se décline et évolue dans des technologies et pour des services très variés concernant les « activités industrielles », les « activités relatives à la santé » (20%du CA) et les « énergies nouvelles de substitution ».

- Concernant les « activités industrielles » (grande industrie et l'industrie marchande), il s'agit d'efficacité d'utilisation et de nouvelles technologies concernant les gaz industriels ainsi que d'ingénierie d'optimisation des systèmes énergétiques.
- Concernant les « activités relatives à la santé », il s'agit d'utilisation des gaz médicaux et des systèmes de soutien aux patients dans les structures hospitalières et directement à domicile auprès des particuliers.
- Concernant les « énergies nouvelles de substitution », il s'agit du développement de nouveaux carburants (hydrogène) et des technologies de préservation de l'environnement (semi-conducteurs, cellules photovoltaïques).
- N'oublions pas « le soudage », « la plongée » qui sont des savoir-faire historiques.

Des maîtres-mots autour du concept Innovation : recherche et développement, partenariat collaboratif, nouvelles énergies « durables », nouvelles technologies, préservation de l'environnement, bio- économie.

Neuf sites R&D, 1 100 chercheurs, 300 nouveaux brevets déposés chaque année.

Un « i-Lab » Air Liquide à Paris, le laboratoire des nouvelles idées pour accélérer l'innovation. Il s'appuie sur les sites R&D.

Son centre de Recherche Claude Delorme et le Cluster Paris -Saclay

C'est le centre de recherche le plus important d'Air Liquide dans le monde.

Plus de 300 chercheurs travaillent plus particulièrement sur « l'environnement et la santé » (40%), ainsi que sur les « gaz industriels ».

Sur l'hydrogène notamment, énergie inépuisable et non polluante, peu connue en France, beaucoup plus dans nombre de pays, la Chine pour ne citer qu'elle.

Le « véhicule hydrogène » (du vélo au bus et au camion), fonctionne avec la technologie « Piles à Combustible ».

Dans le parking du centre des loges en Josas, sont stationnées des « voitures à hydrogène ». Dans le hall d'entrée un « vélo à hydrogène » est exposé. Des « véhicules à hydrogène » sont en vente en région Parisienne et équipent même une flotte de taxis. Qui le sait ? Qui l'aurait cru ?

Un centre fortement impliqué dans le grand projet Paris- Saclay.

Des partenariats avec les instituts :

- **VEDECOM** (Véhicule Décarboné et Communicant et sa Mobilité) à Satory pour le système de propulsion, l'hydrogène.
- **PS2E** (Paris-Saclay Efficacité Energétique) implanté sur le site d'Air Liquide.
- **IPVF** (Institut Photovoltaïque d'Ile de France qui s'installe au cœur du campus d'ORSAY près de l'école Polytechnique.

Mais aussi des projets avec Renault pour le « carburant » de ses véhicules électriques, avec la Mairie de Paris...

Une conclusion de Bruno Leprince-Ringuet.

« Etre installé au cœur d'un « écosystème », d'un « cluster » qui a vocation à être de classe mondiale est essentiel pour Air Liquide, nous avons investi pour moderniser et adapter notre centre.

Au-delà des partenariats ou des accords passés, ce qui est essentiel, ce sont les interactions, la connaissance, la confiance qui s'établissent avec les écoles et universités, les centres de recherche, les entreprises, les structures et autorités qui constituent cet ensemble.

Pour le dire simplement, « pouvoir se rencontrer physiquement entre la poire et le fromage ».

3.4 Combien de communes dans VGP en 2049 ?

En 1949, André Mignot, maire de Versailles a proposé à André Crozet, maire du Chesnay de fusionner leurs deux communes. Les échanges ont duré 7 années avant que le conseil municipal du Chesnay stoppe le projet.

Le projet de fusion de Versailles et du Chesnay (1949-1956).

Après des discussions officieuses, la démarche est lancée officiellement par une lettre du 21 juin 1949 d'André Mignot, maire de Versailles de 1947 à 1977, à André Crozet, maire du Chesnay de 1929 à 1959.

Sûr de la réponse, Mignot écrit que le maire du Chesnay ne sera certainement pas opposé à une étude financière sur le rattachement du Chesnay à Versailles et lui demande communication du budget du Chesnay. André Crozet confirme son accord et lui envoie ce budget et des éléments sur la population du Chesnay.

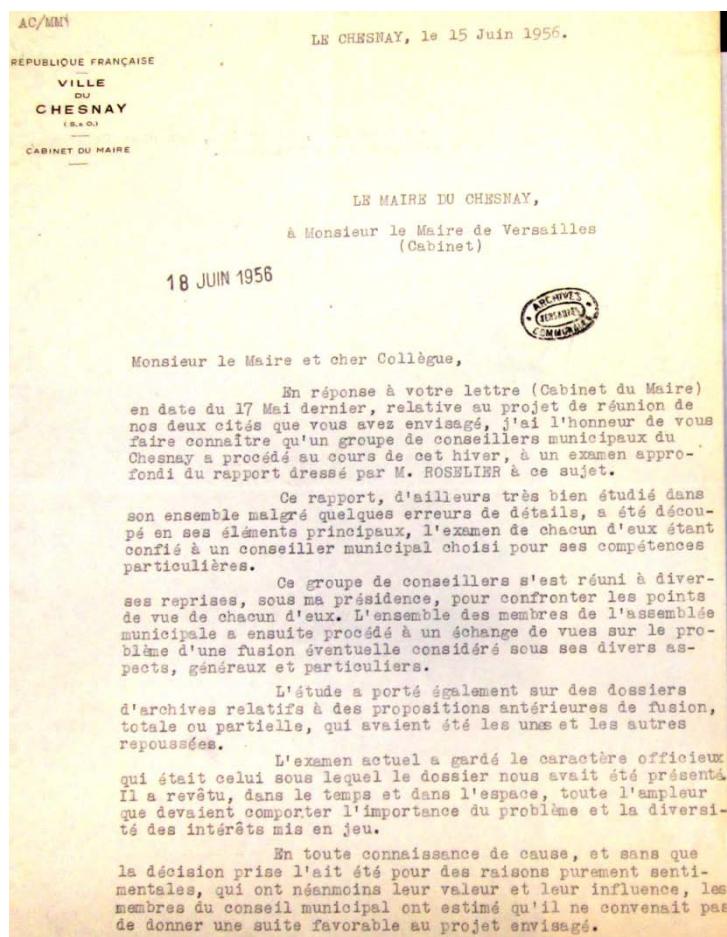
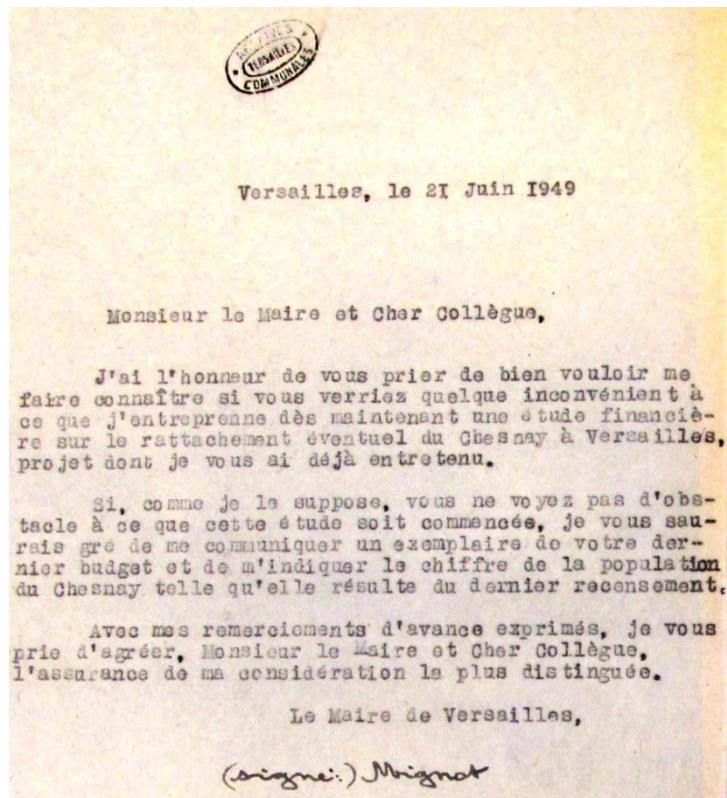
Une longue période d'échange de données et d'analyse conduit à un rapport du 1er aout 1955 de M. Roselier, Secrétaire Général de la Ville de Versailles comprenant :

- o une note juridique de 4 pages
- o les budgets
- o 9 études particulières en 35 pages portant sur tous les aspects concernés :
 - démographie,
 - comparaison des budgets de 1954 et 1955, centimes additionnels, taxes communales et dette publique
 - personnel
 - patrimoine (voirie, bâtiments, travaux)
 - enfance, jeunesse et services sociaux
 - incidence politique.

Ce rapport est envoyé le 20 aout 1955 au Chesnay. Le maire du Chesnay en accuse réception le 3 septembre en indiquant que le conseil municipal sera saisi et qu'une réunion commune pourrait se tenir en novembre.

Enfin, par lettre du 15 juin 1956, André Crozet indique qu'après examen du rapport et étude des précédents projets de fusion totale ou partielle, toutes repoussées, le Conseil municipal du Chesnay ne donnait pas suite au projet.

Le rappel des projets antérieurs montre que la fusion est un sujet récurrent dans les relations entre les deux communes en raison d'arguments pertinents aux yeux de ses promoteurs.



Deux lois récentes ont eu pour objectif de relancer le processus de regroupement des 36 000 communes de France en « communes nouvelles ». La commune nouvelle, issue de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, est une forme rénovée de regroupement de communes contigües ou à l'échelle d'une communauté. La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle prévoit des garanties de ressources pour les communes nouvelles qui se créent avant le 1er janvier 2016 (gel de la dotation globale de fonctionnement pendant 3 ans dès lors qu'elle regroupe au plus 10 000 habitants).

Entre 1971 et 2009, le nombre de communes a diminué de 1100 soit 28 par an. La loi de 2010 a été un échec : durant la période 2012-2013, le nombre de communes n'a baissé que de 24. Par contre, la loi de 2015 a eu des conséquences très positives. Aujourd'hui la France des 36 000 communes n'existe plus : on est passé en quelques mois de 36 658 communes à 35 945 au 1er janvier 2016 après regroupement de 1013 communes en 300 communes nouvelles (chiffre encore provisoire en attente de publication de certains arrêtés supplémentaires de fusion).

Et pour **VGP** ? Les années récentes ont connu nombre de redécoupages plus ou moins bien acceptés : cantons et surtout régions. Nous nous sommes livrés à un exercice de prospective des regroupements de communes de **VGP** sur la base des relations existantes, des affinités ou des similitudes au plan environnemental, social ou économique.

Retenant l'idée de fusion des communes de Versailles et du Chesnay, le cœur urbain de **VGP**

regrouperait aussi Viroflay et Rocquencourt qui sont très imbriquées avec les premières.

Au nord de la coupure que constitue l'autoroute A13, La Celle St-Cloud et Bougival formeraient une deuxième commune nouvelle, à laquelle pourrait se rattacher Louveciennes pour reconstituer le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux de Seine.

Dans le nord de la plaine de Versailles, Noisy le Roi et Bailly qui partagent déjà plusieurs activités associatives, forment un ensemble très homogène desservi par la RD 307 ; Rennemoulin y serait intégré, tant elle est dépendante de Noisy le Roi.

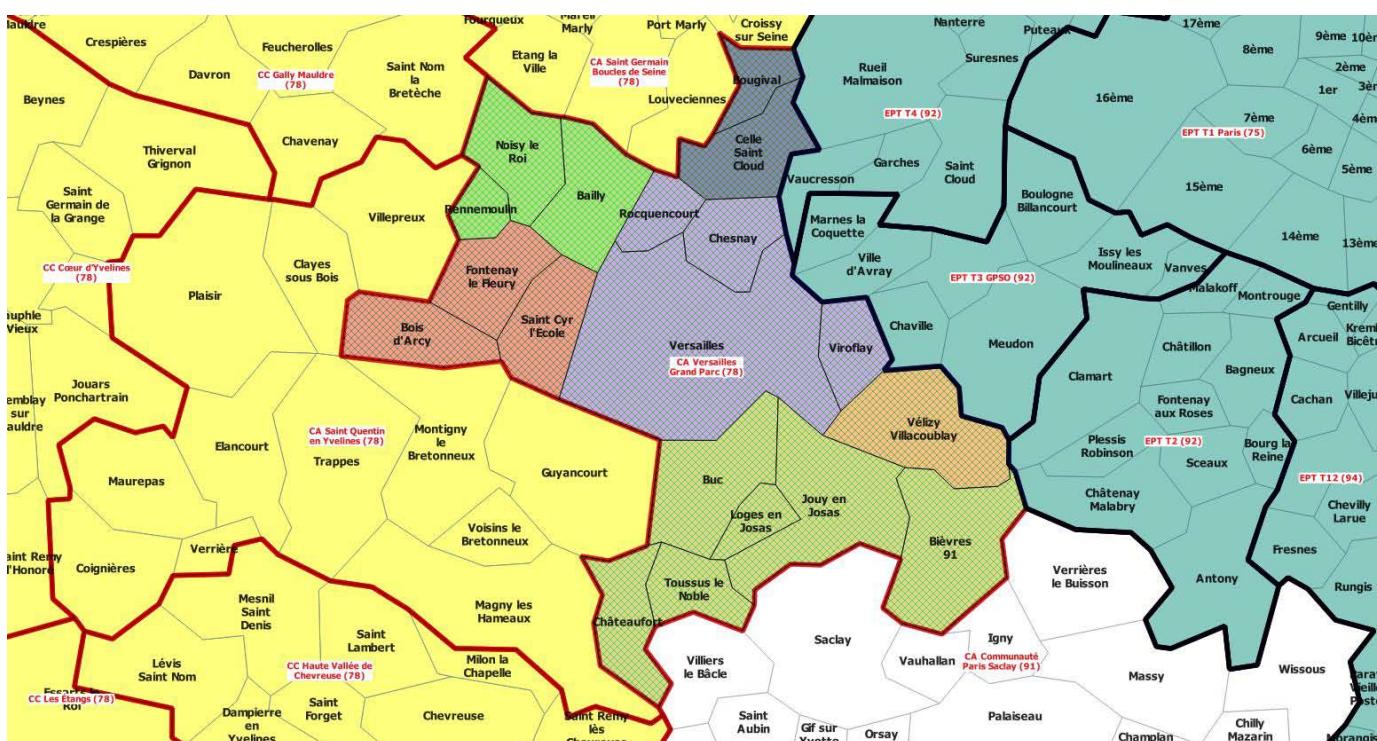
Dans le sud de la Plaine de Versailles, seraient regroupées avec St-Cyr l'Ecole, les deux communes, Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy, qui partagent la même gare portant maintenant leurs deux noms.

La Vallée de la Bièvre, son cadre de vie et ses activités d'innovation et de recherche sont une caractéristique commune pour Buc, Les Loges en Josas, Jouy en Josas et Bièvres. Toussus le Noble est tournée vers Buc pour la vie quotidienne, et Chateaufort partage plusieurs activités associatives avec Toussus le Noble : ces deux communes pourraient rejoindre celles de la Vallée, pour ne pas se retrouver isolées.

Vélizy-Villacoublay tranche avec les communes voisines par sa situation géographique sur le plateau au nord de l'autoroute A86 et par ses caractéristiques sans équivalent : 21 000 habitants et 43 000 emplois soit plus du double.

Après ces regroupements, **VGP** passerait de 19 communes à 6 communes nouvelles.

En application de la loi, le nombre de sièges au sein de **VGPs**, d'une commune nouvelle serait la somme de ceux des anciennes la composant.



Commune issue de la fusion	Communes fusionnées	Surface en ha	Densité Hab au km ²	Population légale 2015 Recensement 2012	% population / Versailles	Nombre sièges	% population de VGP	% sièges de VGP
Versailles	Versailles Le Chesnay Viroflay Rocquencourt	3 669	3 721	136 512	100%	40	51%	48%
La Celle St-Cloud	La Celle- St-Cloud Bougival	857	3 531	30 259	22%	9	11%	11%
Noisy-le-Roi	Noisy-Le-Roi Bailly Rennemoulin	1 418	860	12 194	9%	5	5%	6%
St-Cyr l'Ecole	St-Cyr l'Ecole Bois d'Arcy Fontenay-le-Fleury	1 592	2 838	45 185	33%	13	17%	16%
Jouy en Josas	Jouy-en-Josas Buc Bièvres Les Loges-en-Josas Chateaupont Toussus-le-Noble	3 928	582	22 842	17%	10	9%	12%
Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay	900	2 375	21 372	16%	6	8%	7%
VGP		12 364	2 171	268 364	197%	83	100%	100%

4 Transparence de la vie publique et démocratie locale dans les Collectivités Territoriales

Le dernier numéro 17 de « l'essor de Versailles » avait consacré un article à l'accès aux documents administratifs avec de nombreux exemples d'avis de la **Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)** sur les cas illégaux de refus des collectivités ou plus généralement des administrations. Rappelons que ces avis ne sont que consultatifs mais que les administrations suivent ces avis car elles sont quasiment sûres d'être condamnées devant un tribunal administratif.

La loi NOTRe comporte plusieurs mesures renforçant la transparence de la gestion des collectivités locales à la fois en matière de responsabilité financière et d'accès aux documents administratifs.

Voici les principales mesures (en gras celles qui impacteront particulièrement Versailles ou Versailles Grand Parc) :

- En matière de **contrôle financier** :

- Par l'extérieur :
 - Publicité immédiate des avis des **Chambres Régionales des Comptes (CRC)** et des arrêts des préfets.
 - Obligations d'actions correctives des Collectivités et de rapports à leurs conseils au bout d'un an.
 - Rapport annuel de la **CRC** sur les comptes et sur les établissements publics des collectivités.
- A l'intérieur des Collectivités :
 - **Rapport d'orientation budgétaire (ROB)** (exercice en cours, engagements pluriannuels, gestion de la dette, dépenses et effectifs...).
 - Informations financières avec le budget primitif et avec le compte administratif.

- Etude d'impact pour tout investissement exceptionnel (c'eût été le cas pour les Chantiers).
- Publication sur le site internet des collectivités de ces documents.
- En matière de **responsabilité financière** notamment en cas de condamnation par la Cour de justice européenne :
 - La France a failli payer de fortes amendes pour le mauvais état illégal de l'ancienne usine d'assainissement du Carré de la Réunion (une des plus défaillantes d'Europe). Si la nouvelle usine n'avait pas été construite, les communes concernées auraient payé la lourde amende à la place l'Etat dans le nouvel état de la Loi.
- En matière de **numérisation et de transmission numérique** (+ de 50 000 habitants, donc Versailles et **VGP**) : obligation de transmettre les documents budgétaires (et les autres) à l'Etat sous forme numérique.
- En matière de **démocratie locale** :
 - Renforcement des pouvoirs et mission des **conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER)**, instance représentative de la société civile à l'échelle régionale.
 - **Création obligatoire d'un conseil de développement** dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants (donc pour **VGP**).
 - Inscription obligatoire des droits des groupes d'opposition au sein des règlements intérieurs des conseils départementaux et régionaux.
 - Renforcement des droits des oppositions dans les communes de 1 000 à 3 500 habitants.
 - Inscription expresse dans la loi de la possibilité de l'envoi des convocations aux séances du conseil municipal ainsi que des documents qui y sont attachés **par la voie dématérialisée**.

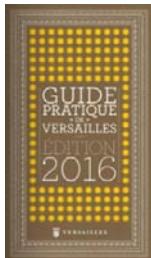
- Obligation nouvelle d'**affichage à la mairie, dans un délai d'une semaine**, du compte-rendu des séances du conseil municipal et publication sur le site internet de la commune s'il existe.

La conséquence de la numérisation généralisée est importante pour l'accès aux documents administratifs puisque le type de support ne peut plus être opposé à un citoyen qui demande un des documents numérisés : la transmission doit être immédiate selon la loi :

« Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal - Titre 1^{er} : De la liberté d'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques. »

5 Versailles à travers son guide pratique 2016

Versailles a publié début février une nouvelle édition de son guide pratique. Ce guide est un peu la vitrine de la Ville d'autant qu'il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Et certainement les nouveaux versaillais y découvrent leur nouvel environnement.



Notre analyse, aussi exhaustive que possible sans atteindre « le ligne à ligne », porte à la fois sur le contenu 2016 mais aussi sur les modifications par rapport au guide 2015 dont il garde le même nombre de 172 pages y compris les couvertures et la publicité.

La première chose qui frappe est la discréption qui entoure la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à laquelle la plupart des guides des autres villes consacrent, souvent succinctement, une rubrique ou un chapitre. N'est pas indiqué en face de chaque conseiller municipal s'il est aussi conseiller communautaire. **VGP** n'est pas repris dans les services publics et se retrouve dilué au fil des sujets et de ses compétences :

- Numéro d'urgence (?),
- Collectes des déchets sur deux pages avec la seule présentation du logo en tout petit,
- Action économique :
 - guide « 10 questions autour de mon entreprise »
 - immobilier d'entreprise
 - pépinière)
- Conservatoire à rayonnement régional.

Le chapitre « Vie quotidienne » reprend seulement les commerces qui offrent le service « Versailles Portage » (deux pages).

Satory avec ses 5 000 habitants, ne disposant pas de maison de quartier, est absent du chapitre « Vie des quartiers ». Il ne figure pas non plus dans le guide maisons de quartier. Seules sont reprises les garderies pré et post scolaires dans les écoles et les aires de jeux. Comme pour compenser, le conseil de quartier dispose d'une page entière au lieu de la demi-page pour des autres conseils. Et

pourtant, comme depuis sa création par séparation du Conseil de St-Louis en 2001, le Conseil ne semble pas avancer (seulement deux compte-rendus de réunion en deux ans). C'est pire encore pour l'instance du Château dont la page se contente de décrire les dépendances du Château qui abritent les résidents (aucun compte-rendu sur le site internet qui ne reprend même pas la composition de l'instance).

Le chapitre « Actions familiales et sociales » a été remanié pour la partie Action sociale alors que la partie « Petite Enfance » est simplement actualisée. On y rentre par les acteurs puis la présentation se fait par publics, ce qui est plus logique que celle de 2015 qui énumérait les tâches des organismes publics. On ne peut éviter les recouvrements avec le chapitre « Santé » (soins infirmiers, EHPAD et hôpitaux).

Le quotient familial qui sert d'indice pour la plupart des prestations de la Ville figure dans le chapitre « Education ».

Le chapitre « Culture Loisirs Tourisme » introduit le nouvel Espace Richaud dès la deuxième page, qui abrite aussi discrètement la salle du Carré à la Farine, reléguée en bas de page. Les autres pages changent d'ordre. Le Château passe de 3 à 4 pages, signe que, en dépit de sa concurrence commerciale (cf article), il reste le moteur du tourisme dans la Ville. Le nouveau centre culturel Le **3.ND** remplace le **C3M** auquel il succède après reprise directe par la paroisse Notre-Dame. On sait qu'il ne retrouve pas les subventions du **C3M** du moins pour sa première année (40 000€ pour le fonctionnement du **C3M** en 2015).

Le chapitre « Sports » est le plus remanié puisqu'il perd les 8 pages de la liste des associations sportives renvoyées dans le guide des associations par une mention discrète en bas de page et fin de chapitre.

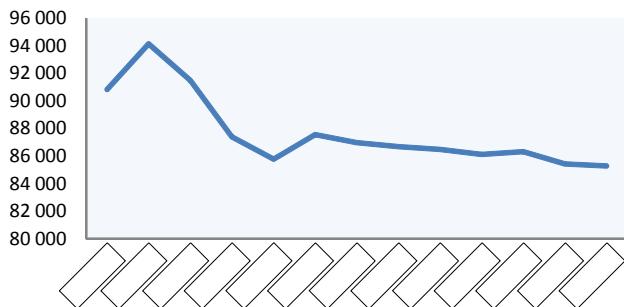
Le dernier chapitre consacré à la Santé est lui aussi modifié. Les rubriques sont regroupées. Les grands acteurs sont présentés en début de chapitre en commençant par la Ville, mais le Département n'est pas cité. Pourtant l'action sociale et de santé est sa principale compétence. Il est vrai que le Département cherche par tous les moyens à diminuer ses implications et ses dépenses. A titre d'exemple, le nombre de ses PMI diminuent chaque année : 5 en 2014, 4 en 2015, 3 en 2016, et l'objectif final est de ne conserver qu'une seule PMI à Versailles (cf Dossier Action sociale). On note l'adjonction d'une page « La santé mentale ». La liste des professions de santé n'est plus complète. Seules figurent les professions médicales et paramédicales inscrites sur le site internet de l'Assurance Maladie. On distingue les médecins généralistes et spécialistes (avec une mention particulière des chirurgiens dentistes), les infirmiers, les professions paramédicales, les laboratoires et la radiologie et les pharmacies. Compte tenu sans doute de l'avertissement précédent, on ne trouve plus dans la rubrique « paramédical » les diététiciens, les ostéopathes, les psychologues et les psychomotriciens, mais la rubrique santé des animaux-vétérinaires est toujours là en fin de chapitre !

6 Versailles a perdu 10% de sa population en moins de 40 ans

La tendance à la baisse de la population de Versailles se confirme. Versailles a perdu 9 000 habitants, soit le dixième de sa population en moins de quarante ans.

Année	En vigueur au 1 ^{er} janvier	Population municipale	Evolution annuelle	Population non fixée	Population totale
1968		90 829			
1975		94 155	3,66%		
1982		91 494	-2,83%		
1990		87 389	-4,49%		
1999		85 761	-1,86%		
2006	2009	87 549	2,08%	1 941	89 490
2007	2010	86 979	-0,65%	1 948	88 927
2008	2011	86 686	-0,34%	1 955	88 641
2009	2012	86 477	-0,24%	2 042	88 519
2010	2013	86 110	-0,42%	2 143	88 253
2011	2014	86 307	0,23%	2 163	88 470
2012	2015	85 424	-1,02%	2 106	87 530
2013	2016	85 272	-0,18%	2 162	87 434

Population municipale



7 Les associations versaillaises

Chaque année, lors du forum des associations, la ville distribue le guide des associations. Sur 600 associations :

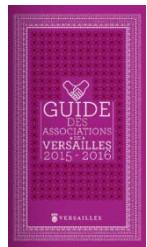
- Environ 300 associations participent au forum en payant une contribution (45,90€ en 2015).
- Environ 500 figurent gratuitement dans le guide annuel et sur le site internet de la mairie.
- Environ 100 se font simplement connaître auprès de la Mairie.

L'analyse sur sept années du guide des associations nous renseigne :

- sur le nombre total d'associations désirant figurer dans le guide, qu'elles participent ou non au forum des associations ; ces associations ont certainement une existence pérenne puisqu'elles informent sur leur activités et sur leurs coordonnées. C'est un bon indicateur de la santé du monde associatif de Versailles. On peut noter une croissance forte de 2009 à 2014 (+44% en 5 ans soit un accroissement moyen de 7% par an) qui ne s'explique pas seulement par une meilleure information des associations. En 2015, par contre, on assiste à un recul significatif (-4%) qui se retrouve dans tous les secteurs. C'est en général le reflet des difficultés financières et de recrutement, notamment des jeunes générations surtout pour les associations où l'on milite.
- sur le nombre d'associations par thème d'intérêt. Cette répartition dépend de la catégorie choisie par l'association. Cet effet reste marginal. En 2015, on retrouve en tête, sans surprise, la **culture et le sport** qui offrent des services à leurs adhérents. Elles représentent un tiers des associations mais leur nombre est en baisse notable. Viennent ensuite les 3 catégories d'action sociale, **solidarité, santé et social**, où les personnes militent ; elles constituent un quart des associations avec un chiffre assez stable sauf pour le social en baisse.

Evolution du nombre d'associations à Versailles présentes dans le guide des associations

Thème	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	% en 2015	
Cadre de vie	28	30	32	32	33	39	38	7%	Croissance régulière
Commerce (vie économique tourisme)	10	11	10	11	9	15	22	4%	Croissance récente forte
Culte	9	10	10	12	12	16	15	3%	Croissance régulière
Culture	55	72	88	99	105	112	97	19%	Croissance forte mais reflux 2015
Devoir de mémoire	11	12	13	15	16	14	14	3%	Relative stabilité
Enseignement	15	17	21	21	21	22	22	4%	Croissance puis grande stabilité après 2011
Famille	25	20	24	26	27	28	29	6%	Croissance légère
Humanitaire Solidarité	45	47	53	53	48	41	43	8%	Croissance puis reflux après 2012
Jeunesse	12	8	14	13	13	13	12	2%	stabilité
Loisirs	35	35	43	48	50	49	51	10%	Croissance puis palier après 2013
Retraités et Personnes âgées	10	9	11	13	17	16	12	2%	Croissance puis reflux après 2013
Santé Handicap	33	34	37	44	45	43	48	9%	Croissance régulière
Social	24	22	37	45	52	50	40	8%	Croissance forte puis reflux en 2015
Sports	60	64	66	68	75	78	73	14%	Croissance puis reflux important en 2015
TOTAL	372	391	459	500	523	536	516	100%	
Accroissement annuel			5,1%	17,4%	8,9%	4,6%	2,5%	-3,7%	Croissance puis reflux en 2015



On voit dans un autre article que le guide pratique de la ville n'indique plus en 2016 les associations sportives et renvoie de façon discrète vers le guide des associations. Mais il est vrai qu'on peut se poser la question de savoir pourquoi elles bénéficiaient précédemment d'un traitement particulier par rapport aux autres associations.

Une autre analyse peut porter sur le montant des subventions de la Ville, qui témoigne du plus ou moins grand intérêt de la municipalité pour les différentes associations.

Le tableau joint présente les subventions votées dans les budgets primitifs de 2014 à 2016 et pour 2016, les plus grosses subventions par association. Il y a une quasi stabilité entre 2014 et 2015 avec un total de subventions de 1.1 millions d'euros, mais une réduction importante de 100 000 € en 2016 (-9%) en raison des restrictions budgétaires imposées à la ville (réduction de la dotation générale de fonctionnement et augmentation des péréquations).

Les secteurs les plus touchés sont :

- la culture (-48 000€) mais le **3.ND** qui a succédé au **C3M** n'a rien reçu en cette année de transition (-40 000€)
- le sport (-26 000€) qui représente 54% des subventions
- l'aide aux personnes en difficulté (-9 000€)

Ces 3 catégories représentent plus de 80% de la baisse totale.

Ces réductions de subventions risquent de mettre à mal certaines d'entre elles qui dépendent plus des subventions que des autres recettes et notamment des adhésions. Toutes les associations ont un devoir de bonne gestion par rapport à leurs adhérents et par rapport aux autres financeurs, particulièrement quand le contexte économique est difficile.

Mais, parmi les associations, on doit distinguer :

- les associations qui offrent des services marchands à leurs adhérents qui trouvent une contrepartie directe au versement de leurs adhésions,
- les associations qui militent pour un intérêt général souvent en complément ou en substitution des pouvoirs publics ; dans ce cas les adhérents paient des cotisations et certains paient et travaillent.

Le citoyen a la possibilité d'orienter les choix publics vers des actions d'intérêt général ou d'utilité publique. L'Etat reconnaît ces actions et l'économie de dépense publique, en défiscalisant en partie la participation versée.

La Ville doit aussi être plus attentive aux associations de militants qui se mettent au service de la Société et souvent des plus démunis, de préférence aux associations qui rendent des services marchands à des adhérents.

Subventions (en milliers d'euro) aux associations dans les Budgets Primitifs (BP)

Secteur associatif	BP 2014	BP 2015	BP 2016	% 2016/2015	% dans total	Grosses subventions en 2016
Aides aux victimes de guerre	8,0	8,0	7,6	-5%	1%	
Solidarité internationale	12,5	6,0	3,0	-50%	0%	
Autre service de protection civile	0,5	0,5	0,5	-5%	0%	
Services annexes de l'enseignement	15,0	12,9	11,8	-8%	1%	
Sociétés culturelles	65,1	65,1	57,8	-11%	6%	
Autres sociétés culturelles	139,0	135,0	95,0	-30%	9%	Centre de Musique Baroque=95
Sport	580,5	575,5	551,5	-4%	54%	Foot=121, Basket=86, Rugby=70, Athlétisme=46, Cercle Nautique=39, Entente sportive=36, Natation=36, Handball=25
Autres activités pour les jeunes	22,7	21,8	19,5	-10%	2%	
Enseignement formation exceptionnelle			1,0		0%	
Personnes handicapées	6,2	6,6	5,4	-18%	1%	
Autres aides sociales	52,8	46,3	43,8	-5%	4%	Ludothèque=15
Personnes en difficulté	27,9	26,4	15,7	-41%	2%	
Santé publique et soins	99,0	78,8	73,7	-6%	7%	Association des Petits bois=67
Personnes âgées	22,0	21,2	20,1	-5%	2%	
Maintien à domicile	22,0	22,0	20,9	-5%	2%	ASADAVE=21
Aides à la famille	15,0	13,5	12,8	-5%	1%	
Aides au logement	7,7	7,7	10,0	30%	1%	
Préservation du milieu naturel	0,2	0,2	0,4	90%	0%	
Aides à l'emploi	9,5	9,2	9,2	0%	1%	
Aides au commerce	55,6	55,6	52,8	-5%	5%	UVCIA=38, Versailles Portage=15
TOTAL	1 161,1	1 112,2	1 012,6	-9%	100%	

8 Premier bilan des conseils de quartier

Après les élections de mars 2014, la municipalité a voulu mettre en place les nouveaux conseils de quartier le plus rapidement possible. Les élections annoncées en mai ont eu lieu le 27 septembre. Cette précipitation a conduit à un taux de participation qui n'a jamais été aussi bas de 1.8%.

Les associations dont Essor de Versailles avaient discuté avant l'été 2014 avec la municipalité des améliorations à apporter au fonctionnement des Conseils de quartier et aux élections mais seules certaines propositions avaient été retenues dans la charte des conseils et dans la charte des candidats. Ces deux chartes ne figurent pas sur le site de la ville mais elles sont reprises en annexe des comptes-rendus des premières réunions des conseils de quartier fin 2014.

Les engagements que les candidats ont signé n'ont pas été respectés. Ils avaient tous indiqué le moyen d'être contacté, tous donné une photo et tous autorisé la publication de ces informations. Mais après les élections, certains conseillers de quartier se sont opposés à ces diffusions et la Ville a reculé. Aujourd'hui, les habitants connaissent peu leurs représentants dans les conseils de quartier, et ne savent pas comment les joindre. On demande pourtant aux conseillers de faire remonter les informations, remarques et demandes de leur concitoyens, et de retransmettre dans l'autre sens les informations des conseils.

Charte des candidats

Nom : _____ Age : _____
Prénom : _____ Sexe : _____
Adresse : _____
E-mail : _____ Tél : _____

Moyen de contact (*e-mail ou téléphone*) qui peut être diffusé : _____
Présentation (*métier, compétences ou engagements associatifs ou autres : deux lignes maximum*) : _____
Motivations de la candidature (*deux lignes maximum*) : _____

Charte du candidat à signer :

Je m'engage à participer au conseil de quartier de tel que défini dans l'appel à candidatures.
J'accepte d'assister aux réunions organisées au moins une fois par trimestre et préviens en cas d'absence.
J'accepte de pouvoir être considéré comme démissionnaire par le président du conseil de quartier au bout de trois absences.
J'autorise la ville de Versailles à diffuser mon nom, mon prénom, le moyen de contact fourni, la présentation ci-dessus, les motivations et ma photo pour l'élection des conseils de quartier et dans le cadre du fonctionnement des conseils de quartier si je suis élu(e).
Versailles, le

En ce qui concerne le fonctionnement des conseils, en reprenant les différents sujets soulevés par les associations, on peut noter les points suivants :

- **Un calendrier prévisionnel des réunions** portant sur l'année ou sur une période plus courte a bien été distribué dans une large majorité des conseils avec au moins 3 réunions par an. Ce nombre de 3 est respecté partout sauf à Satory qui cependant a tenu 2 réunions d'après l'internet de la ville, ce qui constitue une amélioration par rapport au passé où ce conseil si particulier n'avait pas beaucoup avancé. De plus, 3 conseils ont tenu 5 réunions et publié 5 comptes-rendus en une année comme l'avaient souhaité les associations, et même 7 pour Porchefontaine (cf site internet de la ville au 14 février 2016). Même si beaucoup de travail se passe en commissions, sans publicité, il est important que tout un chacun en soit informé.
- En général, seuls les titulaires sont convoqués aux séances des conseils et pas les suppléants (ce qui est regrettable), sauf dans 2 quartiers.
- En ce qui concerne les ordres du jour, ils sont diffusés dans des délais raisonnables, mais en général seulement aux membres et jamais sur internet. Ils ne sont jamais accompagnés par la documentation qui est discutée en séance, ce qui nuit à leur efficacité. La moitié environ seulement des ordres du jour reprennent des

propositions venant des membres, contrairement à la Charte.

Rarement l'ordre du jour est modifié en début de séance pour traiter d'un sujet urgent ou important à la demande d'un conseiller.

- Aucun des conseils n'a été ouvert au public. Nous préconisons plutôt que les conseils fassent intervenir des personnes extérieures soit pour présenter un sujet soit pour participer à un débat qui les concerne.
- Seuls certains conseils ont établi jusqu'ici des listes de sujets à traiter.
- Les rapports des commissions créées ne sont pas toujours diffusés à tous les conseillers mais les travaux sont présentés en séance plénière ou au moins évoqués.
- L'absentéisme atteint parfois 50% dans certains conseils, signe d'un désintérêt. Dans la Charte, tout candidat « accepte de pouvoir être considéré comme démissionnaire au bout de trois absences » et cette clause doit être utilisée si nécessaire.
- Une analyse sociologique du quartier devait être fournie, pour servir de base d'étude d'un projet chaque année. Seuls 3 conseils ont reçu le document.
- On doit acter que chaque conseil traite d'un projet majeur pour le quartier (exemples : réaménagement du Boulevard de la République, nouvelle maison de quartier de Clagny-Glatigny, projet des Chantiers, mises en zone 30...) et souvent d'un ou deux autres.
- L'information reste à plus de 70% de l'information descendante, ne laissant pas assez de place aux propositions et discussions sur d'autres sujets présentées par les conseillers.

Nos associations avaient proposé que les présentations communes à tous les quartiers soient faites à tous les conseils en même temps. Ces réunions communes permettraient d'éviter des pertes de temps pour les adjoints et pour les services et favoriseraient aussi des échanges intéressants entre quartiers sur des sujets communs ou sur les meilleures pratiques de chacun des conseils.

- En général, il n'y a pas de fichier suivi des questions posées et des réponses apportées sur des sujets plus mineurs, par exemple ceux que les conseillers sont incités à faire remonter de leurs concitoyens.
- La conduite des réunions est reconnue comme bonne ou plutôt bonne par une large majorité sauf dans deux quartiers où c'est beaucoup plus partagé voire peu partagé. Mais souvent, les « anciens » sont plus exigeants que les « nouveaux » et se réfèrent à des « acquis » précédents pas forcément admis par les « nouveaux ».
- En général, on ne fait pas appel au vote des conseillers sauf dans quelques cas et pas toujours de façon officielle (seulement un sondage rapide).
- La pratique de visites de terrain est générale et complète avantageusement les permanences.
- Les associations avaient insisté sur la réduction des délais de publication des comptes-rendus

dans les maisons de quartier et sur le site internet de la Ville en utilisant la forme de comptes-rendus provisoires rapides mais soumis à tous les présents, avec corrections finales ultérieures. Les délais sont toujours très longs à cause de la validation extérieure au conseil (validation par la municipalité et critiquée par les associations) et par le non respect du délai d'une semaine pour l'approbation par internet. La plupart du temps, les documents présentés en séance ne sont pas annexés aux comptes-rendus.

9 Action sociale : état d'urgence

Dans notre numéro 17 de février 2015, nous avions dressé un panorama très complet de l'action sociale à Versailles. Le parti pris d'une définition très exhaustive de l'action sociale a conduit à décrire une collection très riche d'acteurs et d'actions. Nos appréciations pouvaient être alors relativement positives.

Cette analyse constitue une référence pour nos évaluations ultérieures qui continueront en fonction d'évolutions notables ou d'approfondissements.

Dès cette année, nous avons restitué nos travaux à tous les acteurs concernés. A cette occasion nous avons facilité les relations de l'association **AMD Yvelines** avec les autres acteurs de la Ville, ce qui nous a conduits à participer à ses activités et à mieux connaître son fonctionnement (cf chapitre **AMDY**).

L'actualité a surtout mis en lumière une dégradation notable et générale du secteur social soumis à des baisses de moyens publics, alors même que le secteur devrait faire l'objet d'une attention prioritaire en raison de la crise économique. En ce qui concerne la prévention spécialisée, est en jeu la désocialisation qui peut conduire à la radicalisation de certains jeunes.

Bien sûr, nous ne méconnaissons pas la pression budgétaire très forte sur les collectivités territoriales, les intercommunalités et communes et surtout le Département :

- réduction des dotations de fonctionnement de l'Etat en raison de l'objectif partagé de réduction des dettes publiques
- augmentation des péréquations des collectivités riches vers les collectivités pauvres, au nom de l'égalité territoriale
- augmentation des charges, notamment des charges sociales obligatoires qui constituent la compétence principale du Département.

On comprend bien que, parmi les politiques mises en œuvre dans ce contexte, la réduction des dépenses doivent être envisagées. Cependant des marges de choix existent notamment en recentrant l'action de chaque collectivité sur son cœur de compétence.

La clause de compétence générale avait été en partie supprimée par la réforme du 16 décembre

2010 (loi **RCT**), puis restaurée au profit des départements et des régions par la loi du 27 janvier 2014 de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)**. La loi du 7 août 2015 portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** la supprime à nouveau pour les départements et les régions, y substituant des compétences précises confiées par la loi à ces deux collectivités. Depuis la loi **NOTRe**, la clause générale de compétence concerne donc uniquement les communes.

Le développement économique est de la compétence des Régions et non des Départements qui ne conservent que des droits d'intervention très restreints. Ils doivent donc se concentrer sur le cœur de compétence, qui est l'action sociale.

Or, on assiste à ce qu'on pourrait appeler un « détricotage » de l'action sociale du Département et il est étonnant que la réorganisation des implantations sociales relève du Vice-président en charge de la nouvelle organisation territoriale et de la simplification administrative.

9.1 La fermeture de plus des 2/3 des PMI dans le Département

Le Département a annoncé la réduction à 21 du nombre des **PMI** (centres de Protection maternelle et infantile) et de certains centres de Planning Familial situés dans les mêmes implantations. Le nombre de **PMI** était de 73 en 2014 (site internet consulté en 2014). La réduction réelle est donc plus forte (-71%) que celle qui est annoncée officiellement de 65 à 21 (-68%).

Aujourd'hui, les **PMI** assurent un suivi de 14% des femmes enceintes et de 24% des enfants de 0 à 3 ans.

L'argumentaire « justifiant » ces réductions est triple :

- bien sûr des économies pour un service de 260 personnes ayant 20 fois plus de dépenses (20 M€) que de recettes (1 M€);
- l'amélioration de la disponibilité des services rendus puisque 60% des **PMI** seraient ouvertes moins de 2 jours par semaine et que les rendez-vous seraient difficiles à prendre alors que les **PMI** conservées seraient ouvertes 5 jours sur 7.
- l'amélioration de la qualité des services puisque les **PMI** maintenues seraient mieux équipées.

A Versailles, il y avait, en 2008, 5 **PMI**. La **PMI** de Porchefontaine disparaît en 2009. Celle de St-Louis en 2014 dans le cadre des travaux de la maison de quartier. En 2016, il reste 3 **PMI** : Jussieu, Vauban et la **PMI** de l'Impasse des Gendarmes qui comprend un **Centre de Planification et d'Education Familial (CPEF)**. A terme, il devrait rester 1 seule **PMI** et 1 seul **CPEF**.

Dans **VGP**, il restera à terme 4 **PMI** (Versailles, St-Cyr l'Ecole, La Celle St-Cloud et Vélizy-Villacoublay) au lieu de 11, après fermetures des

PMI de Fontenay le Fleury, de Bois d'Arcy, du Chesnay et de Viroflay et de 4 **PMI** à Versailles.

S'attaquer aux **PMI**, c'est s'attaquer aux plus pauvres qui sont souvent non motorisés et qui sont alors contraints à des déplacements en transport collectifs parfois difficiles (temps de parcours, fréquences, correspondances) surtout pour des personnes à mobilité réduite que sont les femmes enceintes et les personnes avec des poussentes à enfants, un cas de non respect de la loi dans son esprit alors même qu'elle pourrait être respectée : pourquoi se préoccuper alors des problèmes d'accessibilité ? Le rapport du Secours Catholique de 2015 a aussi clairement montré les impacts négatifs de la « fracture mobilité » dans la vie des plus démunis.

Même si les heures d'ouverture des **PMI** sont parfois limitées en jours et en heures d'ouverture, il est souvent préférable de pouvoir se rendre à proximité : la **PMI** reste un relais du service public et un lieu social d'échange. Il est significatif que les politiques dénoncent les fermetures quand ils sont dans l'opposition et la pratiquent quand ils sont en responsabilité.

Dans les cas où le Département se retire et vend le local, nous préconisons que des consultations puissent subsister dans d'autres locaux publics quand l'alternative est trop pénalisante pour les parents.

9.2 La fin de la prévention spécialisée : une erreur politique

L'annonce des coupes importantes en matière de prévention spécialisée a été faite à l'été 2015 et les décisions devaient être prises lors du conseil départemental du 27 novembre. Devant les premières réactions négatives des associations et de certains élus, la délibération a été reportée un mois plus tard.

La prévention spécialisée était assurée à Versailles depuis 55 ans par **SVP Jeunes**. L'association employait 7 salariés : un chef de service, une secrétaire et 5 travailleurs sociaux pour un budget de 400 000€. On demandait à ces 7 salariés de couvrir tous les quartiers sensibles, Bernard de Jussieu, Moser, Richard Mique et sa mission avait été élargie au quartier des Chantiers à la demande de la Ville et du Département en 2010, avec de surcroît une baisse de 8% du budget en 2014. Le budget était financé à 20% par la Ville et 80% par le Département, ce qui représentait pour ce dernier 320 000 euros soit 0.025% de son budget.

Par lettre du 4 décembre à tous les membres du Conseil Départemental et au maire de Versailles, relayée dans la presse, Essor de Versailles est intervenu dans le débat. A la suite de cette lettre, le président de *Essor de Versailles* a été reçu, à sa demande, par la vice-présidente du Conseil Départemental en charge du dossier.

Quelques jours plus tard, Essor de Versailles cosignait le 8 décembre avec **SAVE** et **AS.RI.EU.PE** une lettre commune au Maire de Versailles.

La prévention spécialisée dans le budget du Département 2015 (en millions d'euro)

Budget total du département	1 200
dont Mission « Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles »	531
dont Politique « Apporter une aide aux enfants et adolescents confrontés à des difficultés familiales »	120
dont Prévention spécialisée soit 0,6% du budget global	7,2

Finalement, le 18 décembre, le budget de la prévention spécialisée a été moins amputé que prévu initialement suite au mouvement de mobilisation des associations et des collectivités : réduction de 7.2 M€ à 5.1 M€ au lieu de 3.6 M€. Pour le Département, la somme arrêtée permettrait de maintenir la prévention spécialisée sous maîtrise départementale dans les zones qu'il considère comme les plus sensibles (autour de Trappes et de Mantes) et de subventionner des actions communales ailleurs après négociation.

Lors de la séance du 18 décembre, les conseillers ont voté quelques instants après cette délibération une autre délibération octroyant à la compétition mondiale **Ryder Cup** de golf une subvention de 700 000 €.

Certains conseillers avaient un sentiment de honte à voter une telle délibération après la précédente, d'autres pas, au nom de retombées économiques éventuelles pour les Yvelines de la présence d'acteurs économiques étrangers importants venus assister à cette compétition.

Le lendemain de cette séance, l'émission France Info Golf rapportait « qu'un coup manqué peut coûter de 30 000 à 100 000 euros, selon les tournois et le classement ». Le rapprochement de ces différents chiffres est particulièrement éloquent et choquant.

Les faits sont pourtant là :

- 17% de jeunes « non insérés » dans les Yvelines en 2012, chiffre en nette détérioration depuis 2007 (13.8%) (étude **INSEE** « Indicateurs Régionaux et départementaux Développement durable - Dimension sociale » publiée le 15 décembre 2015 dans sa lettre électronique insee.net actualités)
- Versailles arrive au deuxième rang du trio de tête des villes yvelinoises en terme de logements sociaux derrière Mantes-la-Jolie et devant Trappes, les 3 villes étant près de la barre des 7 000 (Répertoire du Parc Locatif

Social PLS 2014 publié par **AORIF Union sociale pour l'Habitat Ile- de- France**) .

- Tous nos quartiers ont connu leurs lots d'incivilités et incidents, comme les autres villes.
- Nous redoutons tous la radicalisation de certains jeunes dont la cause principale est pour les spécialistes socio-médicaux, le désert affectif qui accompagne la désocialisation.
- Armer les polices ou placer dans les commissariats des intervenants sociaux avec lesquels les relations ne sont ni faciles ni parfois souhaitées (2 agents à Versailles) ne sauraient constituer des solutions de prévention puisque ne traitant pas des causes en amont.

9.2.1 Une faute politique grave

Ce serait une faute politique, contraire à la gestion revendiquée « de bon père de famille » que de faire disparaître la prévention spécialisée au détriment des enfants yvelinois les plus fragiles de ce « père de famille ». Ce serait désespérer encore plus leurs familles. On ne peut rejeter ces jeunes en « déchets » de notre société, comme le déplore cette autorité morale incontestée qu'est le Pape François. Les jeunes sont l'avenir de notre pays, nous n'avons pas le droit de les abandonner. Ils se sentent lâchés par les politiques. Est-ce bien ce que nous avons à faire aujourd'hui ? « *// n'y a richesse, ni force que d'hommes* » et les actions en faveur des hommes doivent passer avant les autres politiques.

Les travailleurs sociaux de la prévention spécialisée le disent : « Nous travaillons dans les angles morts de la République, pour aider les jeunes à ne pas sombrer dans la délinquance et les conduites addictives, voire pire encore, dans la radicalisation, terreau fertile pour l'enrôlement par n'importe quel recruteur ». Les travailleurs sociaux sont les derniers représentants du corps social auprès des jeunes en marge, en rupture de société.

Ce serait une faute politique pour le vivre ensemble et la tranquillité publique que ne sauraient assurer des polices de plus en plus armées. Selon la présidente du **Comité national de la prévention spécialisée (CNLAPS)**, « en supprimant les éducateurs de rue, on livre clairement les bandes de jeunes à elles-mêmes ; tout s'effondre en quelques jours. » Ce serait le délitement des relations dans les quartiers défavorisés et entre ceux-ci et le reste des quartiers dans nos villes.

Au moment où l'on craint la radicalisation de certains jeunes, c'est inconséquent. Dans son livre « Terreur dans l'hexagone », Gilles KEPEL suit la progression de l'Islamisme et évoque les failles béantes des politiques de la ville et la responsabilité de certaines collectivités territoriales. Pour lui, le processus d'intégration citoyenne s'est enrayé. Et dans son rapport au Premier Ministre « La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme », le député Sébastien Pietrasanta, rapporteur de la loi contre le terrorisme, insiste sur le rôle des acteurs locaux et de terrain.

Mais ce serait aussi désastreux pour d'autres politiques qui, par effet domino, seront impactées :

- accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- missions locales,
- logements des jeunes,
- santé et addictions...

Les responsables de ces actions et les assistantes sociales y sont déjà confrontés aux difficultés sociales et le seraient encore bien plus.

On continuerait le « détricotage » de l'action sociale, déjà entamé avec la suppression des **PMI** et envisagé en ce qui concerne les subventions aux crèches par exemple.

Bien sûr aussi, ce serait aujourd'hui réduire au chômage les travailleurs sociaux.

Et pour demain la perte d'un investissement considérable en connaissances des jeunes, en relations confiantes nouées avec eux sur plusieurs années et en compétences basées sur les expériences de terrain. Comment peut-on laisser perdre une expérience de plus de 50 ans d'un travail d'éducateurs répondant aux attentes des jeunes et de leur famille ?

9.2.2 Une solution pour Versailles ?

Pour Versailles, certains évoquent le compromis qui consisterait à maintenir 2 postes de travailleurs sociaux au lieu de 5. Ces 2 travailleurs sociaux seraient intégrés aux maisons de quartier. Une telle solution qui, de toute façon, délaisserait plusieurs quartiers, est un faux compromis. En effet, pour en avoir parlé avec les spécialistes, les jeunes dont s'occupe la prévention spécialisée sont aux marges de leur famille, de la société et encore plus des institutions y compris des maisons de quartier. Comment, pour eux, accepter de dialoguer et plus encore, de donner leur confiance à ceux qui leur apparaîtraient comme des représentants officiels de la Ville ? Il en est certainement de même de tels compromis dans d'autres villes.

Un autre point déterminant sera le type de relation avec la Ville. La confiance est nécessaire entre les jeunes et les travailleurs sociaux. La déontologie de ces derniers interdit toute mise en place dans les structures mêmes de la ville, notamment au **CCAS** ou dans les maisons de quartiers. La prévention spécialisée, qu'elle soit assurée par SVP Jeunes ou non, doit s'installer dans un lieu neutre. A l'inverse, il faut que l'association développe des relations professionnelles avec les services de la Ville et avec les autres acteurs associatifs ou publics.

Le sort de la prévention spécialisée est désormais dans les mains de la Ville. Les villes de Conflans-Ste-Honorine et de La Celle St-Cloud ont trouvé un accord pour conserver une partie de la prévention spécialisée mais aucune nouvelle à ce jour pour Versailles.

9.3 Plus aucune subvention départementale aux crèches

Jusqu'ici, le Département distribuait 12 M€ par an aux crèches répondant à la norme de qualité **Prestation de Service Unique (PSU)**. Lors de la même séance du 18 décembre 2015, où s'est joué le sort de la prévention spécialisée, il a décidé de supprimer cette aide de 5€ par jour et par enfant, en indiquant que la Caisse d'Allocations Familiales disposait de financements à hauteur de 8 M€ pour le remplacer. En fait, la **CAF** n'a aucune obligation en ce domaine.

Le Département conserverait quelques financements pour permettre aux crèches qui n'auraient pas encore la norme **PSU** de l'acquérir, ce qui demande autour de 6 mois : ainsi le département ne subventionnerait plus les crèches ayant fait des efforts de qualité mais seulement les crèches voulant obtenir cette norme.

La perte sera importante pour la Ville qui recevait du Département 541 000 € (1 point de fiscalité) en 2015 pour ses 6 crèches, 2 multi-accueils, 9 petits multi-accueils et son lieu de rencontre Le Petit Square.

Mais, elle sera encore plus importante pour les 4 crèches associatives, dont l'équilibre financier est plus difficile à assurer. Dans les deux cas, la subvention correspondait à 6% du financement d'une place.

10 Aide Matérielle aux personnes en Difficulté dans les Yvelines



L'association **A.M.D.** Yvelines a été créée le 29 décembre 1993 pour procurer une aide matérielle, surtout alimentaire, aux personnes ou familles en difficulté.

AMDY est l'un des plus gros partenaire de la Banque Alimentaire de Paris et de l'Île de France (BAPIF) et est habilitée par le Préfet de région à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Suite à notre enquête sur l'action sociale à Versailles, nous avons approfondi notre connaissance de cette association atypique et aux multiples activités mais trop peu connue sur Versailles. Nous avons décidé de nous mettre à sa disposition pour faciliter ses contacts à Versailles et participer à ses actions.

AMD Yvelines est une association d'aide alimentaire atypique :

- o Bénévoles et bénéficiaires sont tous membres de l'association (170 membres).
- o Tous participent aux activités dans la limite de leurs moyens, ce qui notamment contribue à responsabiliser les bénéficiaires en plus de leur contribution financière.

- o L'aide est distribuée directement aux personnes les plus en précarité sur les mêmes critères que dans les autres organismes.

AMD Yvelines pratique 9 activités de ramassage puis de distribution (cf schéma)

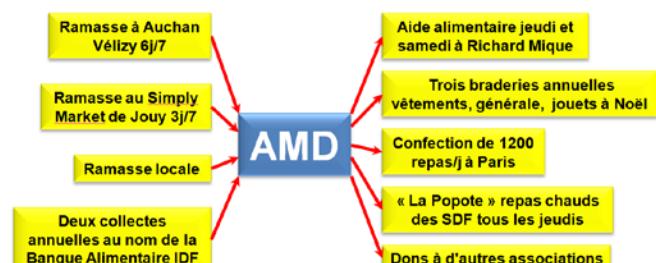
Les ramassages

- o « Ramasse » tous les jours de l'année y compris en aout, à l'hypermarché Auchan de Vélizy, un des plus importants d'Europe. AMD Yvelines est tenu, par convention de « ramasse », d'accepter tout ce dont le magasin Auchan se débarrasse, de trier ce qui est récupérable et de scanner - comme les caissier(e)s des supermarchés, toutes les marchandises une par une.

La facture qui en résulte sert à calculer la défiscalisation du magasin à hauteur de 60% des prix d'achat (540 000 € par an pour 900 000 € d'achat). Activité méconnue, c'est la plus importante (50% du temps passé ; 180 tonnes par an soit 10 semi-remorques). **AMDY** a ainsi anticipé depuis plus de 20 ans les dispositions de la loi anti-gaspillage.



- o « Ramasse » au supermarché Simply Market de Jouy-en-Josas, trois jours par semaine.
- o « Ramasse » chez un boulanger et un pâtissier.
- o Deux Collectes annuelles pour la Banque Alimentaire Paris Ile-de-France BAPIF : AMD Yvelines est l'un des plus gros collecteur (jusqu'à 35 tonnes).



Les distributions

- o Deux distributions alimentaires hebdomadaires les jeudis (12-14h) et samedis (12h-14h) toute l'année sauf en aout, mais y compris vacances scolaires au local de Richard Mique, 1 rue Jean Jouvenet.
- AMD Yvelines se caractérise par une grande diversité de produits, notamment des produits

frais, compte tenu de l'approvisionnement journalier.

La distribution à 155 familles représente 36 tonnes par an et 72 000 repas.

- Trois braderies régulières dans l'année avec des prix défiant toute concurrence (4€ le kg de vêtements par exemple) :
 - une braderie « linge et vêtements »,
 - une braderie « tous produits »,
 - et une braderie « jouets » à Noël.
- 1200 repas approvisionnés à Paris tous les jours, en coopération avec **SOS Enfants** et les nombreux organisateurs :
 - Sœurs de Mère Térésa (350 repas tous les matins 6 jours sur 7),
 - La Chorba (800 dîners 6 jours sur 7 sauf en aout),
 - plusieurs paroisses...
- La Popote, repas chaud complet servi tous les jeudis aux Sans Résidence Stable à Versailles.

Dons plus irréguliers à plusieurs autres associations à Versailles ou ailleurs.

11 Versailles Solidarités Internationales ou comment sensibiliser les Versaillais aux relations nord sud

Le collectif « Versailles Solidarités Internationales » a été créé il y a 3 ans, dans le prolongement des initiatives prises par Essor de Versailles en 2011 (après un premier article de 2009) ; il compte désormais 20 associations.



- 13 associations purement versaillaises :
 - A.I.R.KHMER : Cambodge
 - Anak : Philippines
 - Enfance Partenariat Vietnam
 - Les enfants de la Primavera : Mali Colombie
 - Momaval : Géorgie
 - NOSE : Bénin
 - Orion : Niger
 - Sesakinoufo : Burkina Faso
 - SIPAR : Cambodge
 - Technap : Burkina Faso Bénin Côte d'Ivoire Haïti
 - Valentina Romania : Roumanie
 - Versailles Afrique : Rép Démocrat. du Congo
 - Zen 4 Zulu : Afrique du Sud
- 7 associations nationale ou internationales intervenant dans plusieurs pays et ayant une forte présence à Versailles :
 - Aide et action
 - Amnesty International
 - Artisans du monde
 - **CCFD** Terre Solidaire
 - Enfants du soleil : Madagascar
 - France Palestine Solidarité
 - Frères des Hommes

Ayant pour objet essentiel de faire connaître et de promouvoir les associations et d'informer et de sensibiliser nos concitoyens sur la solidarité internationale, le collectif a poursuivi ses actions en 2015 :

- Présence au forum des associations de Versailles le 5 Septembre. Les associations étaient regroupées dans un espace baptisé « village de la solidarité internationale » plus visible cette année grâce à une meilleure signalétique.
- Le 9 septembre Versailles Solidarités Internationales a lancé un appel en faveur de l'accueil des réfugiés. Bien qu'œuvrant au développement des pays du sud, les associations membres de VSI ont estimé qu'elles ne pouvaient pas rester insensibles au problème des migrants et ont adressé un appel pour que Versailles participe à l'accueil des réfugiés et les accompagne dans leurs démarches auprès de la Préfecture. Cet appel a été envoyé à 200 acteurs publics ou associatifs présents sur Versailles et a été repris dans plusieurs médias. Les Nouvelles, le Parisien, la Croix, FR3 Idf, TV Fil 78. De nombreuses propositions de service ont été reçues qui ont été retransmises aux acteurs présents sur le terrain.
- Participation à la semaine de la solidarité internationale qui a lieu tous les ans la troisième semaine de novembre.

Trois événements ont été organisés avec le soutien de la Ville :

- Une journée festive d'animations-ventes sur le marché Notre Dame le samedi 14 novembre pour reprendre l'expérience de l'an dernier qui avait été très positive. Hélas cette manifestation a du être annulée en raison des attentats commis la veille.
- Une exposition dans la salle des fêtes de la mairie sur le thème de l'alimentation dans les pays du sud du 13 au 18 novembre. Cette exposition qui avait mobilisé sept associations n'a pas connu la fréquentation souhaitée en raison des événements. En particulier l'annulation des sorties scolaires a empêché la venue d'une trentaine de classes de CM1 CM2.
- Une soirée débat sur le thème « Protéger la planète Nourrir ses habitants » le vendredi 20 novembre avec la participation de Guy Aurenche, président du **CCFD** Terre Solidaire, Marc Dufumier, agronome, président de la plateforme du commerce équitable et Françoise Vernet présidente de l'association Terre et Humanisme et directrice de la revue Kaizen. Heureusement cette soirée a pu avoir lieu et a donné lieu à des débats et à des échanges très riches sur l'agro écologie, l'agriculture familiale, le rôle des **ONG**, alors qu'on était à quelques jours de l'ouverture de la **COP21**.



Versailles Solidarités Internationales grâce à la diversité et au dynamisme de ses membres apparaît progressivement comme un référent et une structure d'échanges et de réflexion en matière d'aide au développement et commence à être connu sur la place de Versailles notamment auprès des élus et responsables de la Ville. Mais il reste beaucoup à faire.

Un regret et une déception toutefois, le budget de la Ville alloué à la solidarité internationale qui profite à quatre associations de Versailles Solidarités Internationales (3 000€ cette année contre 6 000€ l'an dernier) a été réduit de manière drastique, beaucoup plus que celui alloué aux autres associations qui n'a vu une baisse que de 5% en moyenne.

Versailles Solidarités Internationales continuera à être présent en 2016. Dans la semaine du 21 au 25 mars elle montera à nouveau une exposition dans la salle des fêtes de la mairie sur le thème de l'eau dans les pays du sud en conservant un volet sur l'alimentation. Cette fois ci, 10 associations ont décidé d'y participer. L'exposition ouverte à tous sera orientée vers les scolaires et une action d'information sera menée auprès des CM1, CM2, 6ème et 5ème.

Par ailleurs le 22 mars, journée mondiale de l'Eau, Versailles Solidarités Internationales sera associée à la conférence-débat sur l'environnement du Père Dominique Lang, scientifique et journaliste qui a suivi la conférence de Paris sur le Changement climatique, soirée organisée par le **CELY** (**Croyants En Liberté Yvelines**).

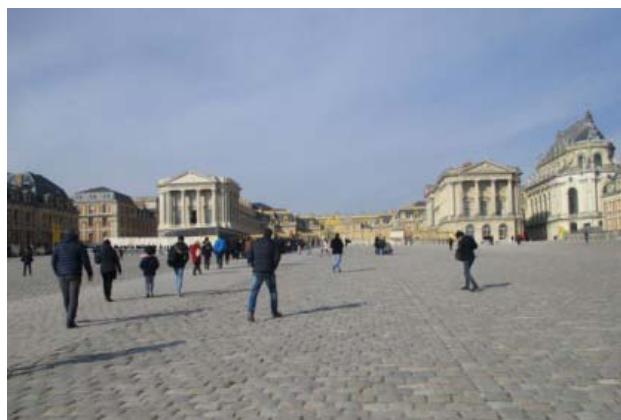
12 Concurrence commerciale Ville Château

Nous avions consacré en 2005 un numéro de la revue aux relations entre le Château et la Ville en nous demandant s'ils « auront un bel avenir ensemble ? ». Nos analyses restent d'actualité. Le Château est un peu comme l'Etat dans l'Etat et n'a pas besoin de la Ville - ou si peu - pour vivre.

Les cars des touristes en groupe peuvent amener ces derniers dans la journée et les touristes individuels peuvent repartir aussi par le train après une journée sur place. Les décisions d'aménagement se font sans contrôle de la Ville.

Une première concurrence porte sur les visites guidées organisées par l'Office de tourisme. Une concurrence moins connue porte sur le commerce des souvenirs et sur la restauration. Le Château a développé en son sein, de façon très volontariste, toute une série de commerces et de services accessibles aux visiteurs ou même en accès libre en louant des espaces bien disposés. Ces commerces viennent concurrencer de façon frontale les commerces locaux et ceci est flagrant pour la Cour des Senteurs, projet emblématique de la Ville.

Mieux qu'un long discours, le tableau joint est très parlant : il présente la concurrence qui existe dans tous les segments de produits avant le départ annoncé récemment de deux des quatre commerces de la Cour des Senteurs : Guerlain et Dyptique.



On peut faire ainsi le bilan suivant de La Cour des senteurs :

- Belle rénovation
- Premier jalon d'un cheminement vers et à travers le quartier St-Louis (Jeu de Paume, Potager du Roi, Cathédrale, Carrés St-Louis voire jardins Gobert et retour vers la gare des Chantiers) mais sites trop mal connus et moins attrayants que le Château (surtout pour une visite dans la journée), discontinuité de la rue du Vieux Versailles et signalisation à parfaire.
- Echec des commerces par analyse insuffisante du marché : positionnement trop haut de gamme, fermeture deux jours par semaine au lieu du seul Lundi pour le Château, concurrence du Château mais aussi de certains magasins en ville moins haut de gamme en lien avec les tours opérateurs (rue des Réservoirs...). Certes on annonce l'arrivée d'un commerce consacré « aux arts de la table et de la gastronomie française » mais tiendra t'il ?

Pour tirer le meilleur parti de la présence du Château qui reste un atout pour la ville, celle-ci devrait, comme nous l'avions proposé dans plusieurs numéros précédents :

- En liaison avec la **CCI**, mettre en place un manager du commerce local apportant son aide aux futurs commerçants en matière de démarches d'installations (normes diverses gérées par plusieurs services et très

contraignantes surtout en secteur sauvegardé) et en matière de plan de développement de façon à éviter des « échecs annoncés » (le magazine de la Ville annonce les créations de commerce mais pas les fermetures !).

- Aménager des cheminements, en liaison avec les tours opérateurs, les loueurs de vélos pour les groupes ou pour les individuels :
 - depuis les gares et à travers des quartiers vers le Château
 - du Château vers les quartiers
 - notamment : traversée des Grandes et des Petites Ecuries,
 - réutilisation prochaine de la poste centrale (fermée à mi-février),
 - renforcement de la signalisation, du fleurissement et des cheminements des grandes avenues,
 - libération et aménagement de qualité de la Place d'Armes (voire un fleurissement discret comme sur certaines reproductions du passé pour éviter le glacis actuel).
- Développer une meilleure coopération avec le Château.

Si le Château peut vivre en totale autarcie, la ville a besoin du Château et ne désespère pas puisqu'elle lui consacre désormais quatre pages au lieu de trois dans son guide pratique 2016 ... juste avant de parler de son Office de tourisme.

Six boutiques au Château et quatre dans la Cour des Senteurs

Boutiques	Lieu	Accès	Jours d'ouverture	Quel produit ou service vendu?
CHÂTEAU				
Librairie des Princes	Cour d'honneur	libre	sauf lundi	Livres 200m ² dédicaces. Art de vivre: cristallerie, porcelaine, bougies.
Bois Sud	Intérieur pied de l'escalier de la Reine	billet	sauf lundi	Carterie et ouvrages historiques. Gourmandises, parfums, copies de bijoux et textiles du Grand Siècle.
Ladurée Versailles	Id +entrée cour royale	billet	sauf lundi	Fameux macarons, produits d'épicerie fine : thés, confitures, souvenirs à l'effigie de la marque, accessoires, sacs shopping.
Angelina	Depuis la cour royale ou à la fin du circuit des grands appartements	billet	sauf lundi	Restauration : pâtisseries et chocolats. Ventes : épicerie fine de la Maison Angélina, dont le fameux chocolat chaud en bouteille et produits autour du marron. Boutique en ligne : chocolat chaud, crème de marrons, plusieurs variétés de thés, ainsi que des confiseries, pâtes à tartiner, caramels, confitures.
Angelina	Petit Trianon : vente et terrasse	libre	sauf lundi	Idem
Boutique des jardins	A côté du restaurant La Petite Venise	libre	sauf lundi	Outils et décoration pour le jardin (pots, baromètres, arrosoirs...) Livres, bougies et parfums
LA COUR DES SENTEURS				
	Située à 100m de l'entrée principale du Château de Versailles	libre	maison parfums sauf lundi	Maison des parfums, espace d'interprétation sur le parfum. Passage végétal illustrant les matières mythiques de la parfumerie. Jardin des senteurs composé d'essences naturelles rares contenues dans les parfums du monde entier. Place des senteurs au cœur de la Cour, accueille de grands noms du luxe.
Guerlain	Va fermer	libre	sauf lundi et dimanche	Présente son histoire, son patrimoine, ses créations et organise des ateliers olfactifs.
Lenôtre		libre	sauf lundi et mardi	Nouveau concept restaurant et boutique, fondé sur la complémentarité saveur/parfum offrant une expérience à la fois olfactive et gastronomique.
Diptyque	Va fermer	libre	sauf lundi et dimanche	Fragrances atypiques et ses gammes de senteurs pour la maison.
Maison Fabre		libre	sauf lundi et dimanche	Célèbre chantier de luxe.

13 Les déplacements

13.1 Les travaux du Groupe de travail tripartite « Déplacements urbains et infrastructures de transport

Le groupe de travail a succédé, en début de mandature, à la commission circulations douces. Sa composition s'est élargie puisqu'elle réunit

désormais les élus (qui se réunissaient avant séparément), les associations et les services de la ville. Son objet s'est aussi élargi et le titre en témoigne « déplacements urbains et infrastructures de transport ».

La dénomination « groupe » indique bien qu'il ne s'agit pas d'une commission extra-municipale qui aurait été créée par le Conseil municipal et en tirerait une plus forte légitimité.

Le groupe peut débattre de sujets très en amont ou traiter de sujets partis comme les horaires des trains, construits très en amont sans participation du groupe. Il y aurait lieu de mieux faire coïncider les calendriers de façon à ce que le groupe ne soit pas mis devant des décisions prises.

Un autre problème est la coordination avec le travail des conseils de quartier, mais aussi plus précisément avec celui des commissions créés en général dans tous les quartiers sur les sujets déplacements car là encore, les calendriers ne sont pas en phase. En ce qui concerne les conseils de quartier, il s'agirait d'une part de préciser comment ils peuvent travailler avec le Groupe de travail de façon à trouver la meilleure solution, et d'autre part de préciser la valeur des avis rendus par les uns et par les autres.

13.2 Statistiques des accidents de la route à Versailles

L'année 2015 se situe dans la moyenne basse des années précédentes.

Année	Accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
2013	145	81	22	1
2014	163	106	27	2
2015	140	72	18	2
Moyenne	153	126	20	2
Total sur 16 ans	2443	2011	327	30

Nombre d'accidents Les 11 voies les plus dangereuses en 2014	
Avenue de Paris	16
Rue des Chantiers	13
Rue Foch	12
Avenue Pershing	6
Route de St-Cyr (RD10)	6
Avenue de Villeneuve l'Etang	5
Rue Royale	5
Boulevard de la Reine	5
Rue du Général Leclerc	4
Rue de la Paroisse	4
Rue de la Porte de Buc	4

Les chiffres des accidents routiers sur Versailles sont en nette amélioration par rapport à 2014, sauf pour le nombre de morts qui est en moyenne de 2 par an entre 2 000 et 2015.

Dans les voies les plus accidentogènes, on voit apparaître des voies jusqu'alors absentes de nos analyses : Avenue Pershing, Avenue de Villeneuve l'Etang ou rue de la Porte de Buc.

Les deux premières sont très passantes et la vitesse peut y être élevée. En ce qui concerne la rue de la Porte de Buc, elle se caractérise par des trafics importants.

13.3 La détérioration de la desserte entre Versailles Rive Droite et Paris St-Lazare

Pour faire face à la détérioration très sensible des temps de parcours, la SNCF a proposé début 2015 un nouveau schéma de desserte pour la Ligne L sud composée des deux branches Paris St-Lazare PSL - Versailles Rive Droite et PSL St-Nom La Bretèche.



Dans le nouveau schéma de desserte, la batterie des trains Paris-Saint-Lazare - St-Cloud est supprimée, et les trains Paris-Saint-Lazare – Versailles-Rive-Droite desservent 4 arrêts supplémentaires. Les temps de parcours promis étaient allongés de 2 mn sur la Défense et de 6 mn sur Paris-Saint-Lazare.

Mais « en compensation », les voyageurs devaient bénéficier de plus de dessertes directes avec les nouvelles gares desservies et de plus de fréquences en heures de pointe et surtout d'une régularité retrouvée et plus conforme à l'engagement contractuel du contrat avec le **STIF**.

Le tableau joint retrace l'évolution des temps de parcours entre Versailles Rive Droite et Paris St-Lazare depuis 1914 pour une distance de 22.6 km.

Service horaire	Meilleur temps	Vitesse moyenne km/h	Meilleur temps 2016 / Temps 2ème colonne	Source (BMO= Bulletin Municipal Officiel)
1914	27 mn sans arrêt	50.2	+33%	BMO 22-07-1970
1970	30 mn vers Paris	45.2	+20%	BMO 22-07-1970
1976 Electrification 3 ^{ème} rail	31mn	43.7	+16%	BMO 11-1976
1977 Avant caténaires	30 mn (30 à 36)	45.2	+ 20%	BMO 11-1977
1977 Après caténaires	22 mn (22 à 26)	61.6	+63%	BMO 11-1977
Années 1990	27 mn	50.2	+33%	
2014 / 2015	29 mn	46.8	+24%	Fiche horaire
Refonte promise	29 + 6 = 35 m	38.7	+3%	Mag Versailles 2015
2016 Constaté	36 à 39 !	34.8 à 37.6	0% à +8%	39/29 = +34.5% !

On constate :

- o Une dégradation très importante des temps de parcours par rapport à la dernière amélioration de l'infrastructure qui est l'électrification de la ligne en caténaire, en remplacement du 3^{ème} rail : +63% !
- o Un écart très important par rapport à la meilleure desserte reliant Versailles et Paris : desserte directe en 12 mn entre Versailles Chantiers et Paris Montparnasse pour 16.4km soit à la vitesse moyenne de 82 km/h, soit 2.4 fois plus rapidement !

Bien sûr, on explique que :

- o Les trafics ont beaucoup augmenté mais la dégradation est trop récente pour que l'explication soit pertinente.
- o L'infrastructure est vieille et n'a pas été suffisamment entretenue : c'est vrai mais là encore le décrochage est trop récent.

Mais on ne fournit pas une analyse détaillée des causes des retards ou d'annulations des trains par période horaire ; de ce fait on oublie surtout les nombreuses défaillances du matériel qui a

aujourd'hui 40 ans, et aussi les aléas extérieurs. Si on n'analyse pas toutes les causes réelles de dégradation des dessertes, on ne les traite pas. Notamment les nouvelles rames « Francilien » ne sont pas destinées en priorité à la ligne L.



Mais de plus la promesse faite début 2015 n'est même pas tenue fin 2015 puisque l'observation des horaires fait ressortir (tableau joint) que le meilleur temps n'est que de 36mn et non de 35 mn et ce pour une proportion très minoritaire de 36% des trains (55 sur 152).

Temps de parcours des trains Versailles Rive Droite – Paris Saint Lazare en déc 2015

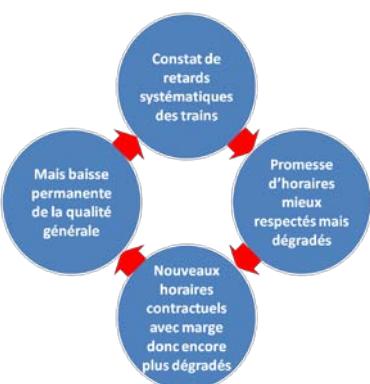
Temps	Nombre de trains vers Paris						Nombre de trains depuis Paris						Trains Nombre total
	Matin	Pointe matin	Milieu	Pointe Soir	Soir	Total	Matin	Pointe matin	Milieu	Pointe soir	Soir	Total	
36 mn		4		2		6	4	5	30	6	4	49	55
37 mn	4		28		5	37							37
Omnibus 38 mn	5				7	12	0				8	8	20
38 mn en pointe								4		4		8	8
39 mn en pointe		10		11		21		6		5		11	32
Nb total trains	9	14	28	13	12	76	4	15	30	15	12	76	152
Temps moyen	37.6	38.1	37	38.5	37.6	37.6	36	38.4	36	37.5	37.3	36.9	37.2

Par rapport à l'engagement de 35 mn :

- o Temps de parcours moyen **37.2 mn** (37.1 mn en excluant les 20 omnibus à 38 mn)
- o Temps de parcours moyen en pointe **38 mn** soit **9 mn de plus qu'avant**.
- o **26%** des trains en pointe ont des temps de parcours **supérieurs à 36 mn** :
 - 8 en 38 mn
 - 32 en 39 mn
 - soit 40 trains sur 152

Les exploitants ferroviaires connaissent parfaitement les trois règles suivantes :

- Le cercle vicieux qui s'établit en cas d'adaptations successives des temps promis par rapport aux temps réels dégradés : plus on travaille mal, plus on cherche à « régulariser » les temps dégradés mais comme on ne traite pas les vraies causes, il n'y a pas de raison que les nouveaux temps ne se dégradent pas à leur tour.
- Quand on régularise une desserte dégradée, on revient rarement en arrière quand on améliore l'un des paramètres qui devrait conduire à une amélioration des temps de parcours : l'exploitant garde pour lui la marge et ne la restitue pas toujours au client.
- On constate sur la plupart des lignes, une dégradation tendancielle des temps de parcours



Tout ceci coûte très cher : quand on construit une ligne nouvelle à grande vitesse qui remplace une ligne classique, on gagne quelques dizaines de minutes à coup de milliards d'euros !

Il n'est pas sûr qu'on ait ici analysé la situation dans toutes ses composantes, qu'on ait traité tous les problèmes, qu'on ait entendu tous les clients (et pas seulement ceux du collectif de certains clients de La Défense), qu'on ait fait tous les efforts pour éviter de dégrader encore les horaires (quitte à s'imposer des contraintes de respect des ces horaires). En tout cas la dégradation est là et même les promesses faites n'ont pas été tenues.

13.4 La pratique du vélo à Versailles en hausse : Les aménagements suivent-ils au même rythme ?

13.4.1 Sur les axes aménagés

Depuis juin 2014, la ville a réalisé deux campagnes de comptage du passage des vélos ; une fois au printemps et une seconde fois à l'automne sur une dizaine de localisation à Versailles.

Entre l'automne 2014 et l'automne 2015, on constate une augmentation forte de la pratique cycliste sur les axes aménagés reliant les quartiers de Versailles entre eux, notamment là où la chaussée constitue aujourd'hui plus difficilement une alternative de trajet.

- Nombre des cyclistes par heure aux heures d'affluence (moyenne) : 7h30- 9h / 16H - 18h30

- Piste cyclable Europe :
 - 2014 : 39 passages/h
 - 2015 : 48 passages/h (+24%)
- Piste cyclable Carnot :
 - 2014 : 45 passages/h
 - 2015 : 61 passages/h (+36%)
- Piste cyclable Boulevard Rockefeller :
 - 2014 : 44 passages/h
 - 2015 : 65 passages /h (+48%)

13.4.2 Les zones 30 : une alternative à l'aménagement cyclable

Curieusement, à l'opposé, les aménagements des boulevards de la Reine et du Roi ont connu une baisse de fréquentation entre l'automne 2014 et l'automne 2015 ; Une explication plausible à cette baisse : Les rues adjacentes du quartier Notre Dame situées en Zone 30 et bénéficiant de **Double Sens Cyclable (DSC)** qui raccourcissent les parcours des cyclistes, constituent une véritable alternative. Cette alternative peu onéreuse n'existe pas encore pour tous les quartiers.

Les zones 30 ont du mal à voir le jour dans certains quartiers de Versailles (Quartier de Montreuil, quartier de Porchefontaine). Dès 2010, le quartier Saint-Louis est passé en zone 30. Nous ne pouvons concevoir une politique cyclable pour les modes actifs différente selon les quartiers. Les modalités de mise en œuvre doivent bien sûr tenir compte des topographies propres aux quartiers, lieux familiers que connaissent les habitants. Mais, quelques habitants participant au Conseil de leur quartier, privilégié à l'excès leur souhait d'annexer pour leur besoin propre de stationnement, l'espace public situé devant leur domicile.

L'apaisement de la vitesse facilite le partage de la chaussée et incite au développement de la pratique cycliste au quotidien.

Nous demandons un passage rapide des quartiers de la ville en zone 30.

13.4.3 Des projets d'aménagements pour une continuité cyclable sur l'ensemble de la ville de Versailles et au-delà

- L'aménagement du boulevard de la République reste le dernier maillon dans la liaison Viroflay-le château. Ce maillon devient urgent. De plus, les collégiens des résidences de Grand Siècle et de Moser vont au collège Hoche.
- L'aménagement de la Rue de la Porte de Buc pour la liaison Porte de Buc-Buc nous est promis pour l'automne 2017.
- Le déploiement des cédez-le- passage aux feux sera un élément favorisant la continuité et la fluidité cyclable. La ville s'engage à en installer une cinquantaine en 2016.
- La visibilité en entrée de certains carrefours doit être améliorée, au besoin en décalant la place de stationnement gênante.

13.4.4 Des parkings pour le vélo au quotidien

Nous nous réjouissons de la multiplication des accroche-vélos sur toute la Ville. N'oublions pas

toutefois le besoin des parkings vélos abrités et sécurisés, notamment à côté des gares, afin que la pratique du vélo à Versailles passe à la vitesse supérieure. Dans ce cadre, le pôle Chantiers retient toute notre attention.

Publications de Essor de Versailles depuis 1995

Livre “On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen”, de 1995.

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

Numéro 1 d'octobre 1996 : Les exclus à Versailles : L'occupation de la Cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique Vélo.

Numéro 2 de mai 1998 : Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés.

Numéro 3 de septembre 1999 : L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles.

Numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur les grands enjeux avant les municipales de 2001 : L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle - Peut-on vivre jeune à Versailles ? La politique financière de la ville.

Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versaillais le 1er février 2001.

Dossier d'analyse : « La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard » de janvier 2003.

Numéro 5 de janvier 2003 : Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournant décisif : la **ZAC** des Chantiers et le **PLU** - Une intercommunalité minimaliste : la communauté de commune du Grand Parc.

Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU : « Oui à la **ZAC** des Chantiers mais pas n'importe laquelle » en date du 24 mars 2003, « Revoir le projet de **ZAC** des Chantiers après l'expression défavorable des Versaillais dans l'enquête publique » en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet.

Numéro 6 de janvier 2004 : La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles.

Numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 : Les exclusions à Versailles 1^{ère} partie - Les relations entre la Ville et le Château.

Soirée-débat du 15 avril 2005 : « Les relations Ville-Château » sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château.

Numéro 8 de février 2006 : Les exclusions à Versailles 2^{ème} partie - La prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles.

Soirée-débat du 21 novembre 2006 : Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Numéro 9 de février 2007 : Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006.

Numéro 10 de janvier 2008 : Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales).

Contribution à l'élaboration du Plan Local de Déplacement du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008).

Numéro 11 de janvier 2009 : Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne.

Numéro 12 de janvier 2010 : Quel développement pour Versailles ? Enquête sur les conseils de quartier - Budgets- Déplacements - Communauté d'agglomération - **OIN** et Grand Paris.

Numéro 13 de janvier 2011 : La Ville de Versailles décide de soutenir les associations de solidarité internationale - Le développement économique de Versailles Grand Parc - Quels transports pour le Grand Paris ? - Une nouvelle gare rue Royale ?

Numéro 14 de janvier 2012 : **VGP** demain - Budgets 2012 de **VGP** et de Versailles - Enseignement supérieur et recherche - Un

partenariat à construire en commun avec Versailles et **VGP** - Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec **VGP** ? Bilan sur 12 ans des accidents routiers à Versailles - Démocratie locale à Versailles - Bilan à mi-mandat à Versailles - Etrangers - Versailles Solidarité Internationale

Numéro 15 de février 2013 : Conforter **VGP** - Versailles en quartier - **VGP** : Développement économique et recherche - Le budget de **VGP** - Un budget maîtrisé à Versailles : à quel prix ? Les SDF à Versailles - Associations de solidarité internationale - La politique des circulations douces - Quelle ligne verte pour le Grand Paris Express dans les Yvelines ? Versailles et ses Conseils de Quartier - Sauvegarde du commerce de proximité au cœur des quartiers de Versailles - Les inconnues de Versailles Chantiers - Cercle de Silence de Versailles - Etrangers à Versailles - Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin-en-Yvelines : Un nouvel objet mal identifié.

Numéro 16 de janvier 2014 : L'année de toutes les intercommunalités - **VGP** et Satory dans le projet de Paris-Saclay et le Nouveau Grand Paris - Projets pour Versailles : des rêves évanouis - Développement économique - L'**UVSQ** en faillite ? - Le commerce versaillais : bilan d'une mandature et prospective - Améliorer le « cadre à vivre » des Versaillais : regard sur un bilan - Le budget de Versailles en baisse pour la première fois et un recul inquiétant de l'investissement - Améliorer l'organisation des nouveaux conseils de quartier 2014 - Naissance de Versailles Solidarités Internationales - 75ème Cercle de silence mensuel - Versailles Associations disparaît - Ouverture des Open data et fermeture des informations.

Numéro 17 de février 2015 : ESSOR a 20 ans - Historique des conseils de quartier - Versailles Grand Parc Nouvelle carte de **VGP** - Paris-Saclay - Contrat de Développement Territorial - Démographie - **UVSQ** - Déplacements - Budget et Investissement - L'accès aux documents administratifs - L'affaire KFC et le commerce local - Cœur Saint-Louis - Le dossier de l'action sociale à Versailles.

Numéro 18 de mars 2016 : Dossier **VGP** : **VGP** dans le Grand Paris - Les évolutions dans **VGP** - Transparence de la vie publique et démocratie locale dans les Collectivités Territoriales - ESSOR de Versailles dans les médias - Versailles à travers son guide pratique 2016 - Versailles a perdu 10% de sa population en moins de quarante ans - Les associations versaillaises - Premier bilan des conseils de quartier - Action sociale : état d'urgence - Versailles Solidarités Internationales ou comment sensibiliser les Versaillais aux relations nord sud - Concurrence commerciale Ville Château - Les déplacements

ESSOR de Versailles association loi 1901

Un **OBSERVATOIRE** de la vie communale, indépendant de toute représentation politique, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie et la gestion de la commune et de son bassin de vie.

Un **CLUB DE RÉFLEXION** qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles et de son bassin de vie qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leurs villes, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un **MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL** qui rassemble les habitants de Versailles et de son bassin de vie soucieux du meilleur essor possible de leurs villes, et résolus à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leurs communes.

Nos neuf valeurs

- Le courage d'innover
- Le sens de la collectivité
- L'attention aux évolutions du monde
- L'exigence de rigueur dans la gestion
- Le développement de la vie démocratique
- La solidarité active avec les plus démunis
- Le respect absolu de toute personne
- Le souci de la culture pour tous
- La préoccupation de l'environnement

Publication

Association « ESSOR de Versailles »
3 rue Delaunay 78000 Versailles 06 17 15 07 81
contact@essor-de-versailles.fr
http://essor-de-versailles.fr

Directeur de la publication :
Philippe Domergue

Comité de rédaction :
Christiane Babault, Alain Bigourdan,
Jean-Claude Bonnin, Dominique Brière,
Franklin Claude, Isabelle Claude, Claude Kaiser,
Michel Jay, Michel Mercadier,
Christian de Perthuis, Michel Phelipeau.

Photogravure et impression :

Tous les numéros de la revue depuis 1996 sont imprimés par MICROPUBLI.
5 avenue du Tourne Roue
78450 Villepreux
01 30 56 15 50 - jc@micropubli.fr

Certification
FOGRA

Dépôt légal mars 2016
ISSN 1277-2666



Population des intercommunalités d'Ile de France

(Source IAU)

Population intercommunale en habitants



La puissance des intercommunalités est basée de plus en plus sur les populations mais aussi sur le degré de mutualisation et de délégation des communes.

